

L'emploi dans les services en France et aux États-Unis : une analyse structurelle sur longue période

Thomas Piketty*

Alors qu'en France le nombre d'emplois est resté stable au XX^e siècle, il a quadruplé aux États-Unis. Cependant, dans les deux pays, leur répartition sectorielle s'est transformée de façon similaire : diminution des emplois de l'agriculture, puis des emplois industriels, mais plus récemment en France qu'aux États-Unis, au profit des activités de services.

Dans ces deux pays, les services aux entreprises représentent aujourd'hui 9 % de l'emploi total. Secteur neuf, tourné surtout vers des emplois qualifiés, il a suivi la même évolution. Dans le domaine de l'éducation et de la santé, la France a rattrapé, en 1990, le niveau d'emploi américain. Toutefois, le nombre d'emplois par habitant demeure plus élevé outre-Atlantique.

En revanche, le commerce et l'hôtellerie-restauration ne génèrent, en France, que 17 % de l'emploi total contre 24 % aux États-Unis. Cette différence peut s'expliquer, en partie seulement, par un moindre pouvoir d'achat des Français. Une étude sur séries longues montre que la rupture de croissance du nombre d'emplois dans le commerce a eu lieu dans les années 80. Aussi, plus pertinente serait une explication par le coût du travail peu qualifié qui est, depuis 1970, plus élevé en France pour atteindre aujourd'hui, une fois tout élément pris en compte, entre 120 et 140 % du coût du travail américain. Inversement, dans les services domestiques, après un déclin séculaire, les récentes orientations fiscales françaises ont permis le développement des emplois familiaux. C'est vraisemblablement dans ces secteurs, intensifs en travail peu qualifié, et plus particulièrement dans le commerce et l'hôtellerie-restauration, qu'il serait possible de créer des emplois.

* Thomas Piketty appartient au CNRS (URA 928, Cepremap).

Cet article est une version remaniée d'un texte précédemment diffusé par la Fondation Saint-Simon (Piketty, 1997a).

Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Tout le monde s'accorde à le reconnaître aujourd'hui : les créations d'emplois de l'avenir se feront dans le secteur des services. Pourtant, le débat français au sujet des emplois de services se résume trop souvent à une opposition entre deux visions caricaturales de la

nature exacte des postes de travail susceptibles d'être créés. D'une part, la vision positive des « services de proximité » permettant de répondre à de nouveaux besoins collectifs (aide aux personnes âgées, emplois familiaux, protection de l'environnement, etc.) et de redonner travail

et dignité aux personnes privées d'emploi ; d'autre part, la vision négative des « petits boulots », définissant autant d'emplois en situation précaire, imposés par la pure logique marchande (livreurs de pizzas, pompistes, promeneurs de chiens, etc.). D'un côté, une voie noble que la France devrait chercher à emprunter ; de l'autre, le repoussoir du modèle anglo-saxon qu'il nous faudrait à tout prix éviter.

Malheureusement, la confrontation entre ces deux approches extrêmes ne permet pas d'appréhender correctement les perspectives de croissance du nombre des emplois dans le secteur des services (15 millions d'emplois en 1997). Cette opposition entre les « bons » et les « mauvais » services est, en effet, trop grossière.

D'ailleurs, elle ne correspond pas toujours aux perceptions des travailleurs concernés : il est probable que très peu de jeunes préféreraient s'occuper quotidiennement d'un grabataire plutôt que de livrer des pizzas, y compris en échange d'un salaire supérieur, et ce bien que le premier emploi soit un « service de proximité » et le second un « petit boulot ». Surtout, le débat s'arrête trop souvent avant la question pourtant essentielle du chiffrage : combien d'emplois peut-on espérer créer dans les « services de proximité » ? Les 3 millions de chômeurs peuvent-ils espérer un jour trouver un emploi dans ces services, ou ne faut-il compter pour créer suffisamment d'emplois que sur les « petits boulots » ? Dans quels secteurs d'activités se trouvent exactement ces millions de « petits

Encadré 1

DE LA DIFFICULTÉ DES COMPARAISONS INTERNATIONALES SUR LONGUE PÉRIODE

L'absence de statistiques fiables rend souvent problématiques les comparaisons internationales fines de la structure sectorielle des emplois et ne facilite pas la clarté du débat public sur les emplois de services.

Des nomenclatures par trop industrialistes

En effet, les nomenclatures en vigueur dans les différents pays, outre qu'elles ne sont jamais exactement les mêmes et qu'elles ont subi de multiples modifications au cours du temps, sont, dans une large mesure, le produit d'une vision du monde qui demeure centrée sur les secteurs industriels, si bien qu'elles ne permettent pas de décomposer de façon suffisamment fine le gigantesque secteur des services, tout du moins si l'on s'arrête au premier niveau des nomenclatures.

Par exemple, la nomenclature en 40 secteurs d'activité utilisée chaque année par la comptabilité nationale française dans les rapports sur les comptes de la nation permet d'isoler les 40 000 emplois du secteur « minerais et métaux non ferreux » ou les 50 000 emplois du secteur « cuirs et chaussures ». En revanche, les 15 millions d'emplois de services n'ont droit qu'à 11 sous-secteurs, si bien que cette source ne permet pas de savoir que les crèches et garderies comptent plus de 100 000 postes de travail et le secteur de la santé plus de 2,3 millions. Ces emplois se retrouvent dissimulés au sein du gigantesque secteur des « services non marchands », qui regroupe plus de 6 millions d'emplois, correspondant pourtant à des fonctions sociales, des statuts et des financements extrêmement variés (1). Cet exemple illustre également une difficulté particulière, liée à la nature des emplois de services : une partie essentielle de ces emplois relève de statuts et de financements plus ou moins proches du secteur public (au sens le plus large), qui se retrouvent, de ce fait, en dehors du champ de nombreuses sources statistiques, notamment celles produites par les organismes sociaux (Unedic, Urssaf), et/ou classées à part dans un

même secteur, comme par exemple les services non marchands, indépendamment de la nature véritable de leur activité (santé, transports, éducation, action sociale, administration, etc.). Cela rend toute comparaison internationale extrêmement périlleuse, particulièrement entre la France et les États-Unis, pays où les frontières du secteur public et les conventions comptables associées sont fort éloignées. Ces difficultés impliquent que les bases de données internationales, comme celles de l'OCDE, utilisées par la plupart des études existantes, qui reposent généralement sur les chiffres des comptabilités nationales des différents pays établies pour un nombre limité de secteurs d'activité, ne permettent pas une comparaison internationale satisfaisante de la structure des emplois de services (2).

Une mise en correspondance des nomenclatures au niveau le plus fin

Afin de surmonter ces difficultés, nous sommes remontés, lorsque cela était nécessaire, au niveau le plus détaillé des nomenclatures par secteur d'activité et avons utilisé les seules sources statistiques permettant de mesurer correctement la répartition de l'emploi total (privé et public, salarié et non salarié) au niveau le plus fin et d'effectuer des comparaisons internationales fiables : les recensements français et américains et les enquêtes *Emploi* de l'Insee et leur équivalent américain, le *Current Population Survey (CPS)* du *Census Bureau*, afin de compléter les recensements. Toutes les sources et publications statistiques utilisées dans le cadre de cet article, ainsi qu'une description détaillée de la façon dont les multiples changements de nomenclatures ont été traités et des principales difficultés techniques qui n'ont pu être surmontées de façon totalement satisfaisante, sont décrites en annexe.

Apparemment, aucune étude publiée à ce jour ne semble avoir entrepris d'effectuer une telle mise en correspondance des résultats des recensements français et américains au niveau le plus fin des

nomenclatures, permettant ainsi d'aboutir à une comparaison globale de l'évolution de la structure des emplois de services sur longue période dans ces deux pays. En particulier, les rares travaux universitaires consacrés à l'étude comparative de la structure des emplois traitent généralement de la structure des emplois au niveau des *qualifications individuelles*, et non au niveau des *secteurs d'activité*. Par exemple, Card *et al.* (1996) décomposent les populations américaine, canadienne et française de 1979 en fonction de leur âge et de leur niveau d'éducation (nombre d'année d'études et/ou diplôme), et étudient l'évolution des taux d'emploi de ces différentes cellules en comparant les années 1979 et 1989 pour ces trois pays. Krueger et Pischke (1997) font de même pour les États-Unis et l'Allemagne, en comparant les années 1979 et 1991. Ces deux études aboutissent à la conclusion que les ratios entre les taux d'emploi de chaque sous-population ont évolué de façon relativement proche dans les différents pays. Les auteurs en concluent que la faiblesse du taux global de création d'emplois observée en Europe ne s'explique pas principalement par la rigidité des coûts salariaux du travail peu qualifié, mais surtout par des « rigidités » concentrées sur d'autres marchés que celui du travail (barrières à l'entrée dans certains secteurs d'activité, rigidités liées à la création d'entreprises ou à la gestion de la main-d'œuvre, etc.), susceptibles de freiner les créations d'emplois peu qualifiés et d'emplois qualifiés dans les mêmes proportions. De notre point de vue, de telles études comparatives portant sur la structure par qualifications des emplois doivent être considérées comme complémentaires (et non pas substituables) à des études comparatives portant sur la structure sectorielle des emplois (telle que celle présentée ici).

En effet, les informations disponibles (âge, niveau d'éducation) mobilisées par ces études pour mesurer les « qualifications » individuelles sont relativement pauvres (les enquêtes ne permettent même pas d'observer le type exact de formation suivie, ce que n'importe quel employeur observe immédiatement), notamment lorsque l'on souhaite effectuer des comparaisons internationales. De plus, les deux études citées plus haut portent sur une période trop courte pour pouvoir identifier d'éventuelles convergences, divergences ou ruptures de *trend* sur longue période, telles que le blocage de la croissance du nombre d'emplois dans le commerce de détail observé en France depuis la fin des années 70. Il serait évidemment intéressant de disposer d'études portant sur une période longue et utilisant les informations à la fois sur les qualifications individuelles et sur les secteurs d'activité (et, idéalement, des informations sur la nature exacte des postes de travail occupés).

Tenir compte de la durée du travail reste difficile

Une des principales insuffisances du travail statistique présenté dans cet article est que nous n'avons pas cherché à prendre en compte la durée du travail des emplois considérés : tous les chiffres présentés mesurent le nombre d'actifs occupant effectivement un emploi, par secteur d'activité, indépendamment du nombre d'heures travaillées. L'absence de prise en compte du temps de travail se justifie par les difficultés considérables soulevées pour la reconsti-

tution de séries de temps de travail par secteur d'activité, sur longue période et en comparaison internationale. En effet, la reconstitution de séries continues de durées du travail sur longue période, pour un seul pays et pour tous les secteurs d'activité confondus, constitue déjà un travail important en soi (Marchand et Thélot, 1997). Les données disponibles pour la période récente sont de meilleure qualité, mais exigent également un travail minutieux pour aboutir à des comparaisons internationales fiables. Par exemple, Gadrey et Jany-Catrice (1998a) ont, dans un premier temps, évalué que la durée moyenne annuelle du travail dans le secteur du commerce de détail serait inférieure d'environ 12 % aux États-Unis. Or ces résultats ont été obtenus en comparant une durée du travail mesurée auprès des *employeurs* américains avec une durée du travail mesurée auprès des *salariés* français. Ceci introduit un biais important : les enquêtes auprès des salariés conduisent toujours à des estimations du temps de travail sensiblement plus élevées que les enquêtes auprès des employeurs. D'ailleurs, dans leurs récents travaux (Gadrey et Jany-Catrice, 1998b), ils utilisent un temps de travail hebdomadaire moyen dans le commerce de détail de 34,5 heures aux États-Unis et de 36,5 heures en France, soit un écart de l'ordre de 5 %. Celui-ci serait encore inférieur si l'on prenait en compte l'écart en termes de nombre de semaines travaillées par an. Outre qu'ils illustrent les difficultés liées à toute comparaison internationale de la durée du travail, ces résultats suggèrent que les biais éventuellement induits par l'absence de prise en compte de la durée du travail ne semblent pas suffisamment importants pour modifier qualitativement nos résultats (au moins pour la période récente). Ceci est notamment dû à la très forte progression de la part d'emplois à temps partiel en France depuis 10 ans : elle a pratiquement atteint le niveau américain et la répartition intersectorielle semble relativement proche de la répartition américaine. Une étude comparative portant spécifiquement sur la mesure de la durée du travail par secteurs d'activité permettrait de préciser ce point.

1. Voir le rapport sur les comptes de la nation 1996 (Insee, 1997). La comptabilité nationale française continue d'utiliser l'ancienne nomenclature (NAP) et sa distinction peu satisfaisante entre activités marchandes et activités non marchandes. Pourtant la nouvelle nomenclature officielle (NAF), adoptée en 1993, permet, dès son niveau en 40 postes, une bien meilleure décomposition du secteur des services. Elle sera utilisée dans la suite de cet article (cf. annexe).

2. Voir, par exemple, Ires (1993) et Elfring (1989). L'étude de l'Ires utilise la base de données de l'OCDE, qui repose sur les comptabilités nationales des différents pays membres. L'étude d'Elfring est plus ambitieuse, mais se limite également à utiliser les chiffres issus de la comptabilité nationale de la France et des États-Unis. Ces chiffres permettent de diagnostiquer un écart franco-américain considérable dans les secteurs du commerce et de l'hôtellerie-restauration, mais ils interdisent toute comparaison globale de la structure des emplois de services. Ces difficultés expliquent également pourquoi nous nous sommes limités à une comparaison détaillée entre deux pays seulement.

boulots » que les États-Unis auraient créés ? Combien d'emplois peut-on espérer créer et dans quels services ?

Un éclairage nouveau sur ces questions peut être apporté en s'appuyant sur une décomposition détaillée des différents types d'emplois de services que comporte la France de 1996 (cf. encadré 1), l'analyse de leur genèse et une comparaison minutieuse avec l'évolution constatée aux États-Unis sur longue période (1900-1996).

Une telle comparaison des trajectoires française et américaine n'est évidemment pas suffisante pour permettre de répondre avec certitude à ces questions, tant les facteurs susceptibles d'expliquer les différences entre les trajectoires observées dans les deux pays sont nombreux et complexes (fiscalité, comportement des consommateurs, coût du travail, législation sociale, spécificités socio-culturelles nationales, etc.). En confrontant différents épisodes de convergence ou de divergence des structures sectorielles de l'emploi dans les deux pays, le constat statistique sur longue période proposé permet cependant de formuler un certain nombre d'explications et de suggérer plusieurs pistes de recherche permettant d'en tester la validité.

Le double retournement du XX^e siècle

Tout au long du XX^e siècle, la structure des emplois en France a connu une évolution spectaculaire. Si le nombre total d'emplois est resté relativement stable, de 20,5 millions en 1906 à 22,2 en 1996, leur répartition sectorielle s'est totalement transformée (cf. tableau 1).

Tableau 1
Structure de l'emploi français au XX^e siècle

En millions

Années	Agriculture	Industrie	Services	Total
1906	8,8	5,9	5,7	20,5
1954	6,4	6,7	7,1	20,2
1973	2,3	8,3	10,7	21,3
1996	1,0	5,7	15,4	22,2

Sources : recensements et estimations établies à partir des recensements. Insee (cf. annexe).

La diminution spectaculaire des emplois agricoles ...

L'agriculture a perdu près de 8 millions d'emplois (de 8,8 millions en 1906 à 1 million en 1996), avec des destructions d'emplois particulièrement rapides dans la seconde moitié du siècle (1). Dans un premier temps, l'industrie et les services ont contribué dans des proportions comparables à absorber la main-d'œuvre dont l'agriculture n'a plus besoin : sur les 2,2 millions d'emplois créés par l'industrie et les services entre 1906 et 1954, 40 % viennent de l'industrie et 60 % des services. Cependant, les emplois de services ont déjà, dans la première moitié du siècle, une importance prépondérante et la croissance des emplois industriels et tertiaires est loin d'être uniforme. Elle se caractérise, au contraire, par de difficiles réallocations entre sous-secteurs d'activité : par exemple, les secteurs de l'industrie du textile, de l'habillement et du cuir passent de près de 2,7 millions d'emplois en 1906 à moins de 1,3 million en 1954 (2), alors que sur la même période la métallurgie passe d'environ 900 000 emplois à 1,9 million. De la même façon, la croissance du nombre d'emplois de services n'a pas été identique dans chaque sous-secteur d'activité tertiaire, notamment en raison de la baisse très rapide du nombre d'emplois de domestiques.

Entre 1954 et 1973, l'importance des services dans le processus d'absorption de la main-d'œuvre agricole s'accroît : les 5,2 millions

1. Les résultats du tableau 1 surestiment cependant la diminution réelle du nombre d'emplois dans l'agriculture entre 1954 et 1973 : à partir de 1954, les recensements définissent la population active agricole de façon plus restrictive, en particulier le travail féminin (cf. annexe).

2. Cette diminution s'est poursuivie après 1954, avec environ 800 000 emplois en 1973 et 330 000 emplois en 1996.

Tableau 2
Structure de l'emploi américain au XX^e siècle

En millions

Années	Agriculture	Industrie	Services	Total
1900	11,7	8,2	9,1	29,0
1950	7,9	19,6	31,5	59,0
1972	3,6	27,0	51,5	82,2
1996	3,6	30,5	92,5	126,7

Sources : recensements et Current Population Survey, Bureau of the Census (cf. annexe).

d'emplois créés par l'industrie et les services au cours de cette période se partagent entre 1,6 million d'emplois dans l'industrie (30 %) et 3,6 millions dans les services (70 %).

... et l'érosion progressive des emplois industriels

À partir du début des années 70, la logique du processus change complètement : le secteur industriel, qui plafonnait aux alentours de 38 % de l'emploi total depuis le début des années 60, atteint son sommet historique en France en 1973, avec près de 8,3 millions d'emplois. Depuis cette date, l'industrie perd chaque année des emplois et n'en regroupe plus que 5,7 millions en 1996 (4,3 millions pour l'industrie proprement dite, hors BTP). Depuis près de 25 ans, le secteur des services se retrouve donc seul à devoir absorber les actifs dont les deux premiers secteurs n'ont plus besoin : la progression très rapide de la productivité enregistrée dans les secteurs industriels pendant plusieurs décennies a fini par saturer la demande de biens industriels et par conduire à une diminution du nombre d'emplois nécessaires pour satisfaire cette demande. Cette baisse des effectifs dans les établissements industriels a été accentuée par l'externalisation de tâches administratives vers les services aux entreprises. En France, entre 1974 et 1996, le secteur industriel a perdu, en moyenne, près de 120 000 emplois par an, alors que le secteur des services en créait près de 220 000 par an. Ce bilan positif, amoindri par la perte continue d'emplois dans l'agriculture (près de 60 000 par an entre 1974 et 1996), n'a pas permis de faire face à l'augmentation de la population active et d'éviter la progression constante du nombre de chômeurs.

Tous les pays industrialisés ont connu au XX^e siècle ce double retournement : une première

phase où les emplois de l'agriculture sont remplacés par des emplois industriels et tertiaires, puis une seconde phase où les emplois industriels sont eux-mêmes remplacés par des emplois tertiaires, avec une entrée dans la seconde phase se situant partout entre 1965 et 1975. Aux États-Unis, l'emploi industriel atteint son niveau maximal (en pourcentage de l'emploi total) en 1966, après une stagnation qui avait commencé dès les années 50.

Une tertiarisation des emplois plus tardive en France

Alors que le nombre total d'emplois est resté relativement stable tout au long du XX^e siècle en France, il a doublé aux États-Unis entre 1900 et 1950, passant de 29 à 59 millions d'emplois, puis a de nouveau doublé entre 1950 et 1996, pour atteindre près de 127 millions (cf. tableau 2). Sur longue période, cette divergence entre les deux pays est, pour l'essentiel, la traduction de flux migratoires incomparablement plus élevés en direction des États-Unis, qui demeurent plus que jamais une terre d'immigration. Depuis le début des années 70 cependant, un second facteur contribue également à expliquer cette divergence : contrairement aux États-Unis, la France n'a pas su créer les emplois permettant d'intégrer les générations du *baby boom* ; aussi en 1996, le nombre d'emplois par habitant est-il devenu inférieur de 25 % à celui des États-Unis.

Par ailleurs, s'il est vrai que la France et les États-Unis ont connu aux deux extrémités du XX^e siècle des répartitions des emplois par grand secteur d'activité extrêmement proches, il n'en était pas de même en 1950 et en 1970, où la part de l'emploi tertiaire aux États-Unis était sensiblement plus élevée. Ce décalage dans le temps dans la constitution des différentes strates d'emplois de services n'est pas sans

Tableau 3
Répartition des emplois par grand secteur d'activité

En % de l'emploi total

France				États-Unis			
Années	Agriculture	Industrie	Services	Années	Agriculture	Industrie	Services
1906	43,2	29,0	27,8	1900	40,5	28,2	31,3
1954	31,5	33,3	35,1	1950	13,5	33,2	53,3
1973	10,8	39,0	50,3	1972	4,4	32,9	62,7
1996	4,6	25,9	69,5	1996	2,8	24,1	73,0

Sources : % calculés à partir des chiffres des tableaux 1 et 2 (cf. annexe).

Tableau 4
La structure des emplois de services en 1996

Secteurs d'activité	France		États-Unis	
	Milliers d'emploi	% de l'emploi total	Milliers d'emploi	% de l'emploi total
Agriculture	1 020	4,7	3 570	2,8
Industrie	5 740	26,2	30 520	24,1
Services	15 130	69,1	92 520	73,0
Commerce	2 970	13,6	22 190	17,5
Transports	980	4,5	4 840	3,8
Activités financières et immobilières	1 020	4,7	8 080	6,4
Poste et télécommunications	460	2,1	2 490	2,0
Services aux entreprises	1 940	8,8	10 260	8,1
Hôtels et restauration	770	3,5	8 310	6,6
Activités récréatives	370	1,7	2 500	2,0
Services personnels et domestiques	540	2,5	2 450	1,9
Éducation	1 730	7,9	10 000	7,9
Santé et action sociale	2 300	10,5	14 300	11,3
Administration publique	1 780	8,2	5 800	4,6
Activités associatives	260	1,2	1 300	1,0
Emploi total (1)	21 900	100,0	126 710	100,0

1. L'emploi total pour la France (21,9 millions) est différent du chiffre du tableau 1 (22,2 millions), car a été soustrait l'emploi militaire afin de permettre la comparaison avec les statistiques américaines, qui ne concernent que l'emploi civil (cf. annexe).

Sources : pour la France, recensements, Insee ; pour les États-Unis, Current Population Survey, Bureau of the Census (cf. annexe).

Tableau 5
La structure des emplois américains en 1996 ramenée à la population française

En milliers

Secteurs d'activité	France observée	France structure américaine (1)	France observée - structure américaine	États-Unis
Agriculture	1 020	770	- 250	3 570
Industrie/BTP	5 740	6 570	830	30 520
Services	15 430	19 930	4 500	92 520
Commerce	2 970	4 780	1 810	22 190
Transports	980	1 040	60	4 840
Activités financières et immobilières	1 020	1 740	720	8 080
Postes et télécommunications	460	530	70	2 490
Services aux entreprises	1 940	2 210	270	10 260
Hôtels et restauration	770	1 790	1 020	8 310
Activités récréatives	370	540	170	2 500
Services personnels et domestiques	540	530	- 10	2 450
Éducation	1 730	2 160	430	10 000
Santé et action sociale	2 300	3 080	780	14 300
Administration publique	1 780	1 250	- 530	5 800
Activités associatives	260	280	20	1 300
Emploi total	21 900	27 290	5 390	126 710
Population (20-60 ans)	31 250			145 050

1. Nombre d'emplois qu'il y aurait en France si la France comptait le même nombre d'emplois par habitant âgé de 20 à 60 ans que les États-Unis, par secteur d'activité (cf. annexe).

Sources : pour la France, recensements, Insee ; pour les États-Unis, Current Population Survey, Bureau of the Census (cf. annexe).

conséquence sur la structure effective des emplois tertiaires dans les deux pays en 1996 : la tertiarisation française a été à la fois plus tardive et plus rapide, elle a en quelque sorte « oublié » au passage certaines strates d'emplois que les États-Unis avaient créés dès les années 50 et 60, notamment dans le commerce (cf. tableau 3).

Des structures d'emploi dans les services très proches ...

Une très grande proximité existe entre les structures des emplois par secteur d'activité dans les deux pays (cf. tableau 4) (3). Malgré toutes les différences séparant les systèmes économiques et sociaux de part et d'autre de l'Atlantique, les travailleurs français et américains occupent dans des proportions équivalentes les emplois de services. Les transports, les postes et télécommunications, les services aux entreprises, les activités récréatives, l'éducation, la santé et l'action sociale, les activités associatives génèrent approximativement la même part de l'emploi total en France et aux États-Unis : pour ces secteurs d'activité, les écarts, inférieurs à 10 %, peuvent être considérés comme négligeables, compte tenu des inévitables différences de classification des emplois qui ne peuvent être parfaitement corrigées.

Les évolutions au cours du temps sont également très proches pour de nombreux secteurs. Dans les transports, les postes et télécommunications et pour les activités associatives (4), le niveau d'emploi, mesuré en pourcentage de l'emploi total, est resté, en France comme aux États-Unis, stable depuis le début des années 70, et ce, à un niveau virtuellement identique dans les deux pays (5). Les activités financières et immobilières, ainsi que les activités récréatives (6), étaient sensiblement plus développées aux États-Unis au début des années 70, mais une croissance plus rapide en France dans ces secteurs durant les 25 dernières années a fortement réduit cet écart (7). Dans tous ces secteurs, les différences culturelles et institutionnelles entre les deux pays semblent s'être largement effacées devant la logique des besoins et la relative uniformité des modes de consommation.

... sauf dans le commerce et l'hôtellerie-restauration

Cette similitude globale ne doit cependant pas faire oublier les différences importantes entre

les deux pays. Les principaux écarts entre les structures américaines et françaises sont concentrés dans deux sous-secteurs bien particuliers des services : le commerce et l'hôtellerie-restauration. Ces activités génèrent plus de 24 % de l'emploi total aux États-Unis (17,5 % dans le commerce, 6,6 % dans l'hôtellerie-restauration), contre à peine plus de 17 % (13,6 % et 3,5 %) en France. Une façon particulièrement frappante d'illustrer l'ampleur de cet écart consiste à estimer quelle serait la structure française des emplois si la France comptait le même nombre d'emplois par habitant que les États-Unis dans chacune de ces activités (cf. tableau 5).

Les États-Unis comptent aujourd'hui près de 25 % d'emplois par habitant de plus que la France (8). La population américaine est, en 1996, environ 4,5 fois plus élevée que la population française (265 millions d'habitants contre 58 millions), alors que le nombre d'emplois américains était près de 6 fois supérieur au nombre d'emplois français (127 millions d'emplois

3. La précision des estimations obtenues permet des comparaisons fiables entre les deux pays, les catégories statistiques en vigueur étant extrêmement proches lorsque l'on remonte au niveau le plus détaillé des nomenclatures d'activité (cf. annexe).

4. Ce secteur regroupe les organisations professionnelles, syndicales, religieuses et les autres organisations associatives, telles que les associations de consommateurs ou d'anciens combattants, dont l'activité effective et les services rendus ne relèvent pas d'un autre secteur de la NAF (santé/action sociale, éducation, activités récréatives, etc.).

5. La part des transports dans l'emploi total est passée en France de 4,2 % en 1968 à 4,4 % en 1996, et aux États-Unis elle était en 1972 comme en 1996 de 3,8 %. Celle des postes et télécommunications, secteur déjà très développé aux États-Unis dès la fin des années 60, est passée en France de 1,7 % en 1968 à 2,1 % en 1996, et aux États-Unis de 2,3 % en 1972 à 2 % en 1996. La part des activités associatives est passée de 1,1 % à 1,2 % de l'emploi total entre 1968 et 1996 en France, et de 1,1 % à 1 % de 1972 à 1996 aux États-Unis.

6. Ce secteur regroupe le cinéma, la télévision, les activités artistiques (spectacles, etc.), les activités culturelles (bibliothèques, musées, etc.), les activités sportives, les activités liées aux loisirs (parcs de loisirs, etc.).

7. La part des activités récréatives dans l'emploi total est passée en France de 0,6 % en 1968 à 1,7 % en 1996, et aux États-Unis de 0,9 % en 1972 à 2 % en 1996. Celle des activités financières et immobilières est passée en France de 2,5 % en 1968 à 4,6 % en 1996, et aux États-Unis de 5,3 % en 1972 à 6,4 % en 1996. Cet écart, qui provient principalement du secteur des activités financières, demeure cependant élevé. En outre, l'emploi dans ce secteur stagne ou diminue légèrement (en % de l'emploi total) depuis la fin des années 80 en France comme aux États-Unis, si bien que cet écart a cessé de se réduire. Cela s'explique en partie par des facteurs structurels, tels que les plus forts besoins des ménages américains en services financiers du fait de la prépondérance des systèmes de retraite par capitalisation. Certaines études suggèrent également que plusieurs aspects des conventions collectives françaises en vigueur dans le secteur bancaire (concernant notamment les horaires d'ouverture) auraient pu freiner le développement des services financiers aux particuliers en France (McKinsey, 1997).

8. $5\,390/21\,900 = 24,6\%$.

contre 22 millions) (9). Si la France comptait le même nombre d'emplois par habitant que les États-Unis, il y aurait 27,3 millions d'emplois en France, soit 5 millions d'emplois de plus que le nombre d'emplois effectif de 1996. Ce phénomène récent coïncide avec la montée du chômage en France. Au début des années 70, le nombre d'emplois par habitant était sensiblement le même en France et aux États-Unis : le taux d'emploi par habitant âgé de 15 à 64 ans était de 64,6 % en France en 1968, contre 64,4 % aux États-Unis en 1970 (chiffres issus des recensements) ; en 1996, ces taux sont passés à 58,5 % en France et 73,6 % aux États-Unis, bien que les taux d'activité féminins aient progressé dans les mêmes proportions dans les deux pays. Cet écart de 25 % se retrouve, en particulier, dans les nombreux secteurs qui génèrent approximativement la même part de l'emploi total des deux côtés de l'Atlantique.

Près de 90 % de ces 5 millions d'emplois supplémentaires se trouveraient dans les services, dont 60 % dans le commerce et l'hôtellerie-restauration (cf. tableau 5). Si la France avait autant d'emplois par habitant dans ces secteurs qu'aux États-Unis et si les effectifs de tous les autres secteurs restaient inchangés, alors il y aurait plus de 2,8 millions d'emplois supplémentaires en France : 1,8 million dans le commerce et 1 million dans l'hôtellerie-restauration. Dans le commerce, le nombre d'emplois par habitant est supérieur de 60 % aux États-Unis et dans l'hôtellerie-restauration l'écart est de plus de 130 %. Aucun biais statistique évident ne semble pouvoir expliquer un écart d'une telle ampleur (cf. annexe). Dans ces deux secteurs, le travail est relativement peu qualifié. En ce sens, les États-Unis apparaissent comme un pays plus intensif en travail relativement peu qualifié.

Ces ordres de grandeur doivent, cependant, être interprétés avec beaucoup de précaution. Tout d'abord, il n'est pas sûr que le nombre américain d'emplois par habitant représente un objectif souhaitable pour la France. En effet, le fait que les États-Unis aient, en 1996, 25 % de plus d'emplois par habitant que la France n'est pas seulement dû à un taux de chômage deux fois plus faible outre-Atlantique, mais également à des taux d'activité américains beaucoup plus élevés aux deux extrémités de la vie active. Pour que la France compte 27 millions d'emplois, il faudrait par exemple que de nombreuses personnes de plus de 60 ans se remettent au travail (10). Autrement dit, s'il est difficile de nier que 2 ou 3 millions d'emplois supplémentaires seraient les bienvenus pour réduire le chômage

et l'inactivité « subie » en France, il n'est pas sûr que l'on ait véritablement besoin de créer plus de 5 millions d'emplois. Ensuite et surtout, appliquer mécaniquement à la France la structure des emplois américains n'a pas beaucoup de sens. Cette structure est en effet le produit d'une histoire particulière, d'institutions et de choix économiques et sociaux spécifiques. Il n'existe aucune raison *a priori* de penser qu'elle représente, pour la France, la répartition idéale des fonctions sociales dans la population.

Pour espérer tirer de l'expérience américaine des enseignements utiles, il faut d'abord étudier comment se sont constitués ces écarts entre la France et les États-Unis. L'examen détaillé de quatre grands secteurs d'activité tertiaire (le commerce et l'hôtellerie-restauration ; les services personnels et domestiques ; les services aux entreprises ; l'éducation, la santé et l'administration publique), qui totalisent plus de 80 % des emplois de services, est riche d'enseignements à cet égard.

Un déficit d'emploi dans le commerce et l'hôtellerie-restauration en France

Plus de 90 % de l'écart franco-américain dans le commerce, en 1996, s'explique par le déficit français dans le secteur du commerce de détail. Le nombre d'emplois par habitant

9. Les calculs du tableau 5 prennent pour base de référence la population âgée de 20 à 60 ans (soit environ 31 millions en France et 145 millions aux États-Unis) plutôt que la population totale, ce qui serait plus justifié (cf. annexe). Quoi qu'il en soit, les résultats dépendent très peu du choix de la base de référence, du fait de la relative similarité de la structure par âge des populations américaine et française : en 1996, 53,9 % de la population française a entre 20 et 60 ans, contre 54,7 % aux États-Unis. La proportion de personnes âgées est certes sensiblement plus importante en France qu'aux États-Unis (20 % de plus de 60 ans en France contre 16,5 % aux États-Unis), alors que la proportion de jeunes est plus importante aux États-Unis (28,8 % de moins de 20 ans, contre 26,1 % en France), mais les implications de cette différence en termes de « besoins d'emplois » ne sont pas totalement évidents pour tous les secteurs.

10. Cohen, Lefranc et Saint-Paul (1997) ont récemment montré que les taux d'emploi français étaient comparables aux taux américains pour la catégorie des 25-50 ans, et que seuls les moins de 25 ans et les plus de 50 ans ont des taux d'emploi nettement inférieurs en France. Cependant, la faiblesse des taux d'emploi des moins de 25 ans et des plus de 50 ans en France n'est pas seulement la conséquence positive du fait que les étudiants français ont moins besoin de travailler pour payer leurs études et que l'âge de la retraite est moins élevé en France : elle est aussi et surtout la conséquence de taux de chômage extrêmement élevés pour ces deux catégories et de nombreuses situations d'inactivité subie et non choisie, aussi bien chez les jeunes que chez les pré-retraités.

dans ce secteur est supérieur de 80 % aux États-Unis, alors que l'écart dans le commerce de gros est négligeable : la part du commerce de gros dans l'emploi total du commerce est, en 1996, de 31,5 % en France, contre 22,3 % aux États-Unis. Si la France comptait le même nombre d'emplois par habitant que les États-Unis dans chacun de ces deux sous-secteurs du commerce, alors il y aurait 1,1 million d'emplois dans le commerce de gros (contre 0,9 million actuellement) et 3,7 millions d'emplois dans le commerce de détail (contre 2 millions actuellement). Pour ce qui est de l'hôtellerie-restauration, l'écart franco-américain est plus élevé dans la restauration (cafés, restaurants, cantines), mais il reste important dans l'hôtellerie (hôtels, auberges de jeunesse, campings) : la part de l'hôtellerie dans l'emploi total de l'hôtellerie-restauration est, en 1996, de 29,3 % en France, contre seulement 18,1 % aux États-Unis. Cependant, cette différence n'est peut-être pas significative, car les hôtels avec restaurant sont

intégralement classés dans l'hôtellerie en France, alors que les composantes « restauration » des établissements hôteliers américains sont plus souvent comptées à part.

Le rôle du pouvoir d'achat des ménages

Le faible niveau d'emploi dans le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration en France pourrait, en principe, s'expliquer, au moins partiellement, par le moindre pouvoir d'achat moyen des ménages français. En effet, dans tous les pays, le commerce de détail est d'autant plus intensif en main-d'œuvre que le pouvoir d'achat des ménages est élevé : des modes de consommation plus diversifiés et plus complexes exigent un plus grand nombre de personnes occupées à vendre les produits achetés par les ménages. De plus, la vente d'articles relativement sophistiqués (appareils ménagers et électroniques, produits liés à l'aménagement intérieur, aux sports et loisirs, à l'informatique, etc.) peut nécessiter plus de personnel pour donner des informations et conseiller sur le choix des produits que la vente de produits de base. Aussi un pays dont les ménages consacrent une plus grande part de leur budget à de tels articles aura-t-il plus d'emplois par habitant dans le commerce de détail, toutes autres choses égales par ailleurs. Plus généralement, les ménages sont d'autant plus prêts à payer un peu plus cher en échange d'un meilleur service rendu en magasin qu'ils en ont les moyens. Il en va de même pour l'hôtellerie-restauration : dans tous les pays, la part du budget des ménages consacrée aux repas et boissons pris à l'extérieur et aux voyages augmente avec le revenu. Tous ces biens et services sont des « biens de luxe », au sens des économistes, c'est-à-dire des biens dont la consommation augmente plus que proportionnellement avec le revenu. De fait, en France comme aux États-Unis, le nombre d'emplois dans les secteurs du commerce et de l'hôtellerie-restauration a considérablement augmenté tout au long du XX^e siècle, au fur et à mesure que le pouvoir d'achat des ménages s'élevait et que leurs modes de consommation se diversifiaient.

Tableau 6
Évolution de l'emploi des commerce et hôtellerie-restauration

A - France

Années	Commerce		Hôtellerie-Restauration	
	En milliers	Part de l'emploi total (en %)	En milliers	Part de l'emploi total (en %)
1896	1 060	5,5	440	2,3
1906	1 340	6,9	530	2,7
1954	1 960	10,3	510	2,7
1973	2 800	13,2	570	2,7
1982	3 000	13,8	610	2,8
1989	3 060	13,8	720	3,2
1996	2 970	13,6	770	3,5

B- États-Unis

Années	Commerce		Hôtellerie-Restauration	
	En milliers	Part de l'emploi total (en %)	En milliers	Part de l'emploi total (en %)
1900	2 560	8,8	810	2,8
1930	6 130	12,6	1 510	3,1
1950	9 420	15,9	1 840	3,1
1960	11 630	17,1	2 450	3,6
1972	14 740	17,9	3 830	4,7
1980	17 290	17,4	5 540	5,6
1988	20 140	17,5	7 180	6,2
1996	22 190	17,5	8 310	6,6

Sources : pour la France, recensements, Insee ; pour les États-Unis, recensements et Current Population Survey, Bureau of the Census (cf. annexe).

Le développement des emplois de commerce accompagne l'entrée dans la société de consommation

En France, le nombre d'emplois dans le commerce, est passé d'environ 1 million à la fin du XIX^e siècle à près de 3 millions en 1996 (cf. tableau 6).

Pendant la première moitié du siècle, le commerce a ainsi contribué davantage que tous les secteurs industriels réunis à compenser la diminution du nombre d'emplois agricoles (cf. tableaux 1 et 4). De même que pour l'emploi industriel, cette progression ne s'est pas faite sans de difficiles adaptations aux nouvelles technologies et aux nouveaux modes de consommation : le nombre de commerçants indépendants et la part du commerce alimentaire dans l'emploi total du commerce ont ainsi fortement diminué tout au long du siècle. Cependant, les créations d'emplois ont largement compensé les destructions.

On voit là à quel point la croissance du nombre de personnes employées dans le commerce est une caractéristique majeure de l'entrée progressive dans la société de consommation. L'emploi dans le commerce a atteint un niveau élevé aux États-Unis beaucoup plus tôt qu'en France, conséquence de l'avènement plus précoce de la société de consommation américaine et d'une urbanisation beaucoup plus avancée aux États-Unis dès le début du siècle. La part du commerce dans l'emploi total américain atteint, dès les années 30, un niveau qui ne sera dépassé en France qu'à la fin des années 60 (cf. tableau 6).

En France comme aux États-Unis, la forte progression du nombre d'emplois dans l'hôtellerie-restauration est plus tardive que celle du nombre d'emplois du commerce : ce n'est que depuis le début des années 50 aux États-Unis, et le début des années 70 en France, que la consommation des ménages en services d'hôtellerie-restauration s'est mise à croître à un rythme élevé, entraînant une forte hausse du niveau d'emploi dans ce secteur. Ce développement plus tardif de l'hôtellerie-restauration se retrouve d'ailleurs dans tous les pays de l'OCDE (Elfring, 1989). En effet, l'hôtellerie-restauration est davantage un « bien de luxe » que le commerce de détail.

La rupture du processus de rattrapage

Cependant, la progression historique du nombre d'emplois dans le commerce en France s'est totalement arrêtée depuis la fin des années 70 (cf. tableau 6). Ce secteur a même connu une perte nette de près de 100 000 emplois depuis le début des années 90 ; il est repassé en dessous de la barre des 3 millions d'emplois, qu'il avait franchie au début des années 80. Certes, on observe également aux États-Unis une saturation des besoins en emplois de commerce : la part du commerce dans l'emploi total américain stagne

depuis le début des années 70, et les créations d'emploi dans ce secteur, bien que importantes en chiffres absolus, permettent juste de maintenir son importance relativement aux autres secteurs de l'économie américaine. Toutefois, cette saturation s'est produite après que ce pays ait atteint un niveau d'emploi par habitant dans le commerce de détail supérieur de 80 % au niveau français de 1996. La progression du commerce de détail français, qui comblait à vive allure son retard sur le commerce de détail américain dans les années 50-70, au fur et à mesure que la société de consommation française se rapprochait du modèle américain, semble s'être bloquée à mi-parcours dans les années 80-90. En 1950, la part du commerce dans l'emploi total était plus élevée de 50 % aux États-Unis ; depuis la fin des années 70, cet écart, de 25-30 %, n'évolue plus (cf. tableau 6). Seul un constat sur longue période permet de dégager un tel résultat : une étude portant uniquement sur les années 80-90 montrerait une relative stabilité de la part du commerce de détail dans l'emploi total en France comme aux États-Unis. Et on en conclurait, comme l'on fait Card *et al.* (1996) et Krueger et Pischke (1997), que la « *job machine* » américaine n'est pas particulièrement biaisée en direction des secteurs et des emplois relativement peu qualifiés, alors que, relativement aux *trends* des décennies précédentes, il y a bien eu rupture du processus de rattrapage.

Comment expliquer ce phénomène ? Une première explication serait que les ménages américains continuent de bénéficier, dans les années 90, d'un pouvoir d'achat moyen sensiblement plus élevé que celui des ménages français, et donc que leurs besoins « objectifs » en emplois commerciaux demeurent plus élevés. Selon Gadrey et Jany-Catrice (1998a, 1998b), le volume des ventes du commerce de détail par habitant est environ 25 % plus élevé aux États-Unis, et il serait donc « normal » que, pour une qualité de services dans le commerce de détail donnée, les États-Unis emploient 25 % d'emplois en plus dans le commerce de détail afin de commercialiser ce volume de biens plus important. Cette simple proportionnalité entre volume des ventes par habitant et nombre d'emplois par habitant (à qualité de service donnée) n'a pourtant rien d'évident. Au cours du XX^e siècle, le nombre de personnes employées dans le commerce de détail français a triplé, alors que le pouvoir d'achat a été multiplié par près de 10 (Piketty, 1997, pp.16-17). Dans la période récente, l'élasticité emploi-volume semble avoir été encore plus faible. Bien que le pouvoir d'achat moyen des ménages français ait progressé de

20-25 % depuis la fin des années 70, le nombre d'emplois dans le commerce a stagné (cf. tableau 6). En particulier, le resserrement de l'écart entre les pouvoirs d'achat moyens français et américains durant les 25 dernières années n'a pas empêché le blocage du rattrapage du commerce de détail français sur son homologue américain. En 1970, l'écart entre les PIB/habitant français et américain (exprimés en parité de pouvoir d'achat) était supérieur à 40 % (Penn World Table, Mark 5.6), alors que les nombres d'emplois par habitant étaient les mêmes. En 1995, l'écart entre les PIB/habitant n'était plus que d'environ 25 %, ordre de grandeur équivalent à l'écart entre les niveaux français et américain d'emploi par habitant : il n'existe plus aucun retard en termes de productivité par personne employée.

Une élasticité emploi-revenu difficile à apprécier

La France ne semble pas être sur une trajectoire permettant d'espérer compter 25 % d'emplois supplémentaires dans le commerce lorsque le pouvoir d'achat moyen sera de 25 % plus élevée qu'aujourd'hui. La relation proportionnelle entre volume des ventes et niveau d'emploi commercial supposée par Gadrey et Jany-Catrice repose sur l'hypothèse que la « productivité » des employés du commerce, c'est-à-dire le volume des ventes commercialisé par employé, à qualité de services donnée, est constante au cours du temps. Or logiquement, il semblerait que cette productivité s'élève mécaniquement avec la valeur des marchandises produites. Par exemple, pour commercialiser des voitures plus grosses ou des téléviseurs de meilleure qualité, c'est-à-dire pour commercialiser un volume de biens plus important, il ne serait pas nécessaire d'utiliser plus de vendeurs (à qualité de services donnée), ou tout du moins la relation entre volume et nombre de vendeurs nécessaires ne serait pas obligatoirement proportionnelle. En pratique, la croissance du « volume » des biens vendus aux ménages, de même que les écarts de pouvoir d'achat entre pays, correspondent au moins autant à la croissance de la « qualité » (entendue au sens large) des biens vendus qu'à celle de leur quantité. Pour préciser la valeur, comprise entre 0 et 1, de cette élasticité emploi-volume, il faudrait disposer de données très fines sur la structure de la consommation des ménages français et américains, permettant de prendre en compte à la fois les différences en termes de quantité et de qualité des marchandises vendues. Il faudrait également disposer

d'estimations micro-économiques directes de la qualité de services associée à la commercialisation des différents biens de consommation, et de la façon dont cette dernière dépend de la qualité et de la quantité des biens, ce qui semble difficile à obtenir. Les données utilisées dans cet article, pas plus que celles de l'étude de Gadrey et Jany-Catrice, ne permettent de préciser la valeur de l'élasticité emploi-volume.

L'hypothèse d'un coût du travail plus élevé en France

Quoi qu'il en soit, cette explication fondée sur la supériorité du pouvoir d'achat moyen aux États-Unis ne peut expliquer au maximum qu'un écart d'environ 25 % entre les niveaux français et américains d'emploi par habitant dans le commerce de détail, c'est-à-dire une faible partie de l'écart total, qui est de l'ordre de 80 %. La question est donc de savoir pourquoi le commerce de détail en France emploie moins de personnel pour vendre un volume donné de biens. Plusieurs explications se présentent naturellement. Tout d'abord, le commerce de détail est un secteur intensif en travail relativement peu qualifié, comptant une proportion de salariés rémunérés à proximité du Smic sensiblement plus élevée que les autres secteurs, et en particulier que d'autres secteurs des services tels que les services aux entreprises. Le coût du travail peu qualifié étant plus élevé en France qu'aux États-Unis, cela aurait conduit les employeurs (et les consommateurs) français à avoir moins souvent recours aux services intensifs en personnel dans le commerce de détail. Exprimé en parité de pouvoir d'achat, le coût horaire théorique d'un employé rémunéré au Smic était, en 1996, de l'ordre de 40 % supérieur au coût horaire d'un employé rémunéré au niveau du salaire minimum fédéral américain ; cet écart est essentiellement dû au taux global de cotisations sociales supérieur en France (environ 20 % du salaire brut pour les cotisations « salariés » et 45 % pour les cotisations « employeurs » en France, contre 7,5 % et 7,5 % aux États-Unis), le niveau du salaire minimum net étant presque le même dans les deux pays (Piketty, 1997b, p.105). En pratique, l'écart des coûts horaires est souvent légèrement plus faible. D'une part, la rémunération des salariés américains est plus souvent que pour leurs homologues français supérieure au niveau exact du salaire minimum et les employeurs américains « offrent » fréquemment des programmes de protection sociale complémentaire plus généreux que ceux exigés, si bien que, en

pratique, le coût du travail moyen effectivement en vigueur pour les emplois peu qualifiés est plus élevé que le coût du travail correspondant au salaire minimum fédéral. Si l'importance relative de ces deux facteurs (salaires supérieurs au salaire minimum et cotisations sociales supérieures aux cotisations obligatoires) n'est pas pertinente, seul leur effet global sur le coût du travail compte. D'autre part, les employeurs français bénéficient, depuis 1993, d'exonérations de cotisations patronales pour leurs employés rémunérés au Smic, si bien que le taux effectif de cotisations patronales pesant actuellement sur le travail peu qualifié est sensiblement inférieur au taux théorique de 45 % (le taux effectif rejoint cependant le taux théorique dès 1,3 Smic, c'est-à-dire pour un salaire net d'à peine plus de 6 500 francs par mois). Gadrey et Jany-Catrice (1998a, 1998b) mentionnent des chiffres prenant en compte ces différents facteurs : l'écart entre les coûts du travail peu qualifié dans le commerce de détail actuellement en vigueur en France et aux États-Unis serait de l'ordre de 20 % (et non de 40 %). La détermination précise de l'écart à prendre en compte dans cette comparaison exigerait cependant une étude approfondie de la structure des coûts salariaux en vigueur dans les deux pays. Par exemple, il faudrait intégrer le fait que la vente de marchandises de valeur unitaire supérieure permette peut-être de soutenir des coûts salariaux plus élevés, à qualité de service donnée. De toute façon, en supposant que le véritable écart de coût du travail soit compris entre 20 % et 40 %, il est suffisamment important pour que ce facteur explicatif mérite d'être pris en considération.

Comment évaluer cette hypothèse ?

Cet écart substantiel, en termes de coût du travail peu qualifié, est un phénomène récent, datant des années 70 et 80, période où le commerce de détail français a cessé son processus de rattrapage sur les États-Unis. En 1970, le salaire minimum américain était sensiblement plus élevé que le salaire minimum français et les taux français de cotisations sociales à peine plus élevés que les taux américains. Les fortes progressions du Smic entre 1968 et 1983 et des cotisations sociales dans les années 70-90 ont modifié les termes de cette comparaison (Piketty, 1997b, pp. 46-47).

Selon une étude récente du cabinet McKinsey (1997) comparant la structure du commerce de

détail en France, aux États-Unis et en Allemagne (où le niveau d'emploi dans ce secteur est comparable au niveau français), cette explication fondée sur le différentiel de coût du travail aurait une certaine importance. Cette étude montre tout d'abord que le niveau d'emploi élevé du commerce de détail américain s'explique, non pas par un plus grand nombre d'établissements traditionnels de petite taille, mais au contraire par le très fort développement des grandes chaînes de magasins spécialisés (électronique, bricolage, nourriture, jouets, informatique, vêtements, ameublement, sports, etc.) caractérisées par des services à la clientèle très développés et une utilisation intensive de main-d'œuvre en magasin (information sur les produits, assistance aux rayons et aux caisses, service après-vente, etc.). Le commerce de détail français regroupe une plus forte proportion de petits commerces traditionnels, vraisemblablement du fait de la protection dont ces établissements font l'objet depuis les années 70. D'ailleurs, non seulement cette politique n'a pas permis le développement de l'emploi dans le commerce de détail en France, mais elle s'est au contraire accompagnée de sa stagnation depuis la fin des années 70 et même de pertes d'emplois dans les années 90. Il semblerait qu'aucun pays industrialisé ne soit parvenu à développer l'emploi dans le commerce de détail avec une telle stratégie. En particulier, le Japon a atteint un niveau d'emploi dans ce secteur comparable au niveau américain également grâce au développement de grandes chaînes de magasins modernes intensives en main-d'œuvre, et non par le maintien artificiel de petits commerces traditionnels (Gadrey *et al.*, 1997). Dans les années 90, le commerce de détail français se caractérise par la prépondérance des grandes surfaces généralistes où l'on trouve de tout, des vêtements à la nourriture en passant par la hi-fi et les articles de sports, mais qui emploient très peu de personnel, et par une plus faible intensité en main-d'œuvre des chaînes de magasins spécialisés, y compris lorsque ces magasins vendent exactement les mêmes produits qu'outre-Atlantique. Par exemple, la chaîne américaine de magasins spécialisés dans le jouet « ToysRUs » emploie, pour un volume de ventes donné, entre 30 % et 40 % moins de salariés dans ses établissements français que dans ses magasins américains. Cet écart important est d'ailleurs perceptible par un Français se rendant aux États-Unis, où il peut constater le nombre élevé de personnes employées dans les rayons et les caisses des magasins. D'après les enquêteurs du cabinet McKinsey, les responsables de « ToysRUs » affirment qu'ils emploieraient, pour un volume de ventes donné, le même nombre de

salariés en France qu'aux États-Unis si le coût du travail peu qualifié était identique.

Les conclusions de l'étude du cabinet McKinsey ne peuvent évidemment pas se substituer à une évaluation rigoureuse de l'importance quantitative du facteur « coût du travail ». Pour « ToysRUs », cette étude ne permet pas de faire la part entre le facteur « coût du travail » et le fait que les magasins de cette chaîne aient des horaires d'ouverture plus larges aux États-Unis qu'en France. Pourtant, ce facteur peut contribuer à expliquer pourquoi un même volume de biens est vendu en utilisant moins d'heures de travail de vendeurs. Selon Card *et al.* (1996) et Krueger et Pischke (1997), ces « rigidités » extérieures au marché du travail (horaires d'ouverture, autorisations pour ouvrir de nouveaux magasins, etc.) seraient, en pratique, plus importantes que l'explication en termes de coûts salariaux. Cependant, la conclusion de ces deux études repose sur un constat : la croissance de l'emploi peu qualifié (relativement à celle de l'emploi qualifié) n'a pas été plus élevée aux États-Unis qu'en France sur la période 1979-1989. Or cette période d'analyse ne leur permet pas d'observer, en France, la rupture du *trend* de rattrapage du niveau d'emploi commercial américain (cf. tableau 6). En toute rigueur, seule une étude fondée sur l'observation directe au niveau micro-économique de ces différents facteurs explicatifs, et non sur leurs conséquences supposées au niveau de la structure macro-économique des emplois, permettrait d'en estimer l'importance quantitative.

L'importance du facteur « culturel »

De plus, d'autres facteurs peuvent contribuer à expliquer l'ampleur de l'écart franco-américain dans le secteur du commerce de détail. Les consommateurs français sont peut-être culturellement moins prêts que leurs homologues américains à utiliser les services de salariés employés à emballer les achats aux caisses des supermarchés, à livrer les courses, ou même à informer et à conseiller sur les produits dans les magasins de vêtements, de jouets pour enfants ou de hi-fi. Dans ce cas, les facteurs « économiques » décrits plus haut ne seraient peut-être que la conséquence de ce facteur « culturel » : les Français seraient conscients du fait qu'une politique active de réduction du coût du travail peu qualifié permettrait de créer de nombreux emplois de ce type, mais ils auraient choisi de ne pas privilégier ce type de créations d'emplois. Les données de cet article ne permettent

évidemment pas de trancher cette question, même si l'examen d'autres secteurs intensifs en travail peu qualifié, tels que les services domestiques, permettra de préciser l'importance probable de ces facteurs « culturels ». Selon Gadrey et Jany-Catrice (1998a, 1998b), le facteur « culturel » jouerait davantage au niveau des entreprises françaises du secteur du commerce de détail qu'au niveau des consommateurs eux-mêmes : une politique de baisse du coût du travail n'aurait aucun effet sensible sur le niveau d'emploi dans ce secteur, car les entreprises de la grande distribution seraient insérées dans une logique de concurrence par les prix, et non par la qualité de services, si bien qu'elles en profiteraient pour abaisser leurs prix et ne pas embaucher.

Cette explication « culturelle » fondée sur la structure de la concurrence dans le commerce français n'est d'ailleurs pas contradictoire avec l'explication fondée sur le coût du travail. Il est possible qu'un coût du travail peu qualifié élevé ait favorisé l'essor initial du modèle français de grandes surfaces très économes en personnel. Une fois ce modèle mis en place, les habitudes et les mentalités auraient acquis une inertie telle qu'il serait difficile de revenir en arrière. Cependant, en l'absence de toute mesure quantitative rigoureuse de ce tropisme particulier des employeurs français pour la concurrence par les prix, le poids de cette inertie ne doit pas être exagéré *a priori*. On peut supposer que les grandes surfaces « à la française », comme toutes les entreprises du monde, finissent par prendre en compte les préférences de leurs clients pour déterminer leurs arbitrages entre des prix plus bas et une meilleure qualité de service. En dernière instance, l'explication « culturelle » repose donc sur une hypothèse concernant les préférences des consommateurs français pour se perdre dans les rayons des grandes surfaces, sans assistance humaine et informations sur les produits, préférences dont il faudrait démontrer qu'elles sont tenaces. En particulier, il semble difficile de conclure que l'expérience récente des exonérations de cotisations patronales au niveau du Smic, mises en place depuis 1993, démontre que la baisse du coût du travail peu qualifié est une stratégie vouée à l'échec dans le secteur du commerce de détail (Gadrey et Jany-Catrice, 1998a, 1998b). D'une part, ces dispositifs d'exonérations de cotisations patronales ont conduit à un certain enrichissement de la croissance en emploi, même si son ampleur et sa localisation sectorielle demeurent débattues. D'autre part, de nombreux économistes, comme par exemple Drèze et Malinvaud (1994), ont depuis longtemps insisté sur le fait que de telles

politiques ne pouvaient avoir d'effets qu'à long terme ; ces effets dépendraient pour une large part du caractère massif et durable de tels dispositifs. C'est pourquoi le récent rapport Malinvaud (1998) recommande que les dispositifs mis en place depuis 1993 soient amplifiés et surtout stabilisés, sous la forme d'un reprofilage structurel des cotisations patronales (baisse pour les bas salaires, hausse pour les salaires élevés).

Une situation similaire dans l'hôtellerie-restauration

Cette analyse du secteur du commerce de détail peut dans une large mesure s'appliquer à l'hôtellerie-restauration. Le faible niveau d'emploi français dans ce secteur ne peut s'expliquer que partiellement par la supériorité du pouvoir d'achat moyen des ménages américains : l'écart en termes de pouvoir d'achat moyen est de l'ordre de 25 %, alors que l'écart en termes de nombre d'emplois par habitant dans les hôtels, cafés et restaurants est de l'ordre de 130 %. Le fait que, malgré une croissance récente importante, le niveau d'emploi dans l'hôtellerie-restauration en France soit, en 1996, près de 30 % inférieur à ce qu'il était aux États-Unis en 1972, témoigne du relatif blocage de ce secteur en France, comparé à son explosion aux États-Unis (cf. tableau 6). De même que pour le commerce de détail, les données utilisées ne permettent pas d'attribuer, avec certitude, l'intégralité de cet écart au différentiel en termes de coût du travail peu qualifié. En particulier, il serait intéressant d'utiliser des données

détaillées sur la structure de la consommation des ménages dans les deux pays afin d'estimer précisément quelle partie de cet écart est due à la plus forte fréquentation des hôtels-café-restaurants par les ménages américains, les prix y étant inférieurs, et quelle partie est due à l'utilisation plus grande de main-d'œuvre par les établissements américains pour produire un service donné (plus de serveurs par table, etc.).

Ces deux éléments, forte fréquentation et utilisation plus grande de main-d'œuvre, sont susceptibles d'être expliqués par le différentiel de coût du travail, mais ils obéissent à des logiques légèrement différentes. D'une part, les prix des services de l'hôtellerie-restauration semblent sensiblement inférieurs aux États-Unis (à qualité donnée) ; d'autre part, le développement, en France depuis le début des années 90, de l'automatisation (telle que les hôtels où le client n'est plus accueilli par du personnel) est inconnu aux États-Unis. Il est possible aussi que les consommateurs français soient moins intéressés par des repas pris à l'extérieur, et inversement qu'ils soient davantage prêts à aller dans un hôtel entièrement automatisé.

Les services personnels et domestiques

Le secteur des services personnels et domestiques regroupe deux sous-secteurs d'activité. D'une part, les « services personnels »

Encadré 2

LA MESURE DE L'EMPLOI DOMESTIQUE : DIVERGENCE DE NIVEAUX, SIMILITUDES DES TENDANCES

La mesure du nombre d'emplois domestiques soulève des difficultés particulières qui doivent être traitées avec précaution. Tout d'abord, les nombres d'emplois du tableau 7, comme l'ensemble des chiffres cités, proviennent d'informations fournies par les travailleurs concernés au sujet de leur employeur principal : il s'agit donc du nombre de personnes dont l'activité principale est constituée par un emploi domestique auprès d'un ou plusieurs particuliers, sans aucune prise en compte du nombre d'heures travaillées. Ensuite, les déclarations faites lors des recensements, qui, par définition, concernent l'ensemble de la population, sont moins détaillées que les déclarations faites lors des enquêtes sur l'emploi, menées seulement auprès d'un échantillon représentatif de la population. Les estimations de nombres d'emplois issues des recensements et des enquêtes sont très proches pour la plupart des secteurs d'activité. Cependant, l'écart est systématiquement plus important

pour les services domestiques : ces emplois sont, pour une part importante, des emplois d'appoint, peu ou pas déclarés aux organismes sociaux et fiscaux, si bien que le nombre d'emplois à domicile comptabilisé par les enquêtes est toujours sensiblement plus élevé que l'estimation issue des recensements. Les chiffres utilisés sont issus des recensements et, lorsque cela est possible, des enquêtes sur l'emploi (enquête *Emploi* annuelle en France et *Current Population Survey* mensuelle aux États-Unis). Ces enquêtes sont effectuées suivant des méthodologies extrêmement proches et avec une représentativité satisfaisante dans les deux pays. Elles peuvent donc servir de base à une comparaison fiable. Dans les deux pays, les estimations issues des enquêtes sur l'emploi sont toujours supérieures de 30 à 50 % aux estimations issues des recensements, mais les évolutions dans le temps sont similaires, quelle que soit la source.

comprennent, pour l'essentiel, les activités de blanchisserie, teinturerie, coiffure et salons de beauté : elles couvrent, en 1996, plus de 90 % des emplois du secteur des services personnels. D'autre part, les « services domestiques » sont constitués par l'ensemble des activités engendrées par les ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique : femmes de ménage, garde d'enfants, etc. La catégorie américaine équivalente est celle des « *private household workers* » (11) (cf. encadré 2).

Le déclin séculaire des services domestiques

Le déclin des services domestiques, tout au long du XX^e siècle, a été constant et de grande ampleur : alors qu'il y avait en France près d'un million d'employés de maison au début du siècle (près de 5 % de l'emploi total), on n'en comptait plus qu'environ 200 000 lors du recensement de 1990 (cf. tableau 7).

Ce même déclin des services domestiques se retrouve également aux États-Unis, dans des proportions très comparables (de 5 % à 1 % de l'emploi total). Des facteurs « objectifs », tels que l'amélioration des qualifications et de l'offre d'emploi, l'évolution des équipements ménagers, et l'externalisation de la préparation de la nourriture dans l'industrie agro-alimentaire, la restauration et le commerce de détail, ont, sur longue période, évolué de façon relativement

comparables dans les deux pays. Ils sont, contre toute attente, plus importants que les facteurs « culturels » pour rendre compte de l'évolution du nombre d'emplois de domestiques au cours du XX^e siècle.

En France, des incitations fiscales inversent la tendance

Si le nombre de domestiques a continué de décroître aux États-Unis depuis 1980, il a, en revanche, augmenté en France depuis 1990. Les enquêtes *Emploi* de l'Insee indiquent que le nombre d'emplois de domestiques, qui se situait autour de 300 000 en 1992-1993, a connu une croissance rapide en quelques années, pour atteindre 470 000 en mars 1996. Même si les chiffres exacts sont soumis à l'incertitude affectant toute enquête par sondage, le sens de l'évolution ne fait pas de doute : les enquêtes *Emploi* ont estimé de 1982 à 1992 des effectifs stables voire même légèrement décroissants, voisins de 300 000 pour les services domestiques, avant d'enregistrer une progression régulière

11. Certains emplois relevant de l'aide à domicile aux personnes âgées ou handicapés sont cependant classés dans le secteur de l'action sociale. Le sous-secteur « aide à domicile » de l'action sociale (secteur 85.3J de la NAF) comptait, en 1996, environ 70 000 emplois selon l'enquête *Emploi* de l'Insee. La frontière entre ce secteur et celui des services domestiques est en pratique obscurcie par la combinaison pour de nombreux salariés de leur activité entre plusieurs employeurs (Causse et al., 1997).

Tableau 7
Évolution de l'emploi dans les services domestiques

France				États-Unis					
Années	En milliers		Part de l'emploi total (en %)		Années	En milliers		Part de l'emploi total (en %)	
1906	950		4,8		1910	1 850		5,0	
1926	780		3,9		1930	2 000		4,6	
1954	590		3,0		1950	1 540		2,6	
1968	540		2,7		1960 (1)	1 820	2 180	2,7	3,3
1975	360		1,7		1970 (1)	1 200	1 750	1,5	2,2
1982 (1)	200	330	1,0	1,5	1980	1 260		1,2	
1990 (1)	210	300	1,0	1,3	1990	1 040		0,9	
1996	470		2,1		1996	940		0,7	

1. Dans la 1^{ère} colonne, la source est le recensement ; dans la seconde, les chiffres proviennent de données d'enquêtes (cf. annexe).

Sources : pour la France, recensements et enquête *Emploi*, Insee ; pour les États-Unis, recensement et *Current Population Survey*, Bureau of the Census.

de 1992 à 1996. Cette tendance est confirmée par les statistiques de l'Institut de retraite complémentaire des employés de maison (Ircem) (Causse *et al.*, 1997). Des enquêtes effectuées, en 1996, auprès des ménages français et américains dans des conditions similaires montrent que la part des services domestiques dans l'emploi total est trois fois plus élevée en France qu'aux États-Unis (2,1 % de l'emploi total en France contre 0,7 % aux États-Unis), sans qu'aucun biais statistique ne puisse expliquer un tel écart.

Cette divergence récente entre les deux pays, en dépit de la grande similitude des évolutions sur longue période, s'explique vraisemblablement par le développement dans les années 90, en France, de dispositifs généreux d'incitations fiscales pour les employeurs de personnel domestique : d'une part, la réduction d'impôt pour emploi à domicile, créée en 1992, conduit à une réduction qui va jusqu'à 50 % du coût du travail domestique, si le montant des impôts sur le revenu dépasse un seuil élevé ; d'autre part, l'allocation pour garde d'enfants à domicile (Aged), créée en 1987 et étendue en 1995 à tous les enfants de moins de 6 ans, prend en charge toutes les cotisations sociales des employés de maison concernés. Les deux dispositifs étant cumulables, ils peuvent conduire à une réduction du coût du travail domestique allant jusqu'à 80 %. Cette réduction est à comparer aux 10 % de réduction sur le coût du travail non domestique rémunéré au Smic entraîné par les dispositifs généraux d'exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires mis en place depuis 1993 (qui disparaissent dès 1,3 Smic).

Une partie de ces « nouveaux emplois domestiques » correspondent, sans doute, à une régularisation d'emplois précédemment non déclarés, même si l'incitation des salariés concernés à ne pas déclarer leur activité dans une enquête par sondage semble bien moindre que s'il s'agissait d'une enquête auprès des employeurs eux-mêmes. Quoiqu'il en soit, cette évolution récente confirme le doute jeté plus haut sur les explications « culturelles » de l'utilisation de services domestiques. Quand un pays fait le choix d'encourager financièrement les ménages qui en ont les moyens à embaucher des employés de maison, ces ménages n'hésitent pas à avoir recours, publiquement, à ces services. La France a fait ce choix depuis le début des années 90, et pas les États-Unis. La part des services domestiques dans l'emploi total connaît donc une croissance marquée en France, alors qu'elle poursuit sa décroissance séculaire aux États-Unis.

L'émergence des emplois familiaux

L'exemple des services domestiques revêt une grande importance pour l'opposition entre « petits boulots » et « services de proximité ». En effet, les emplois domestiques regroupent une part importante des activités généralement incluses en France dans la catégorie positive des services de proximité. Selon Fouquet (1995), le « noyau dur » de cette catégorie est constitué des « services d'aide aux personnes impliquant une pénétration dans l'univers familial de l'individu », et notamment de l'ensemble des tâches domestiques (ménage, courses, lavage, repassage, jardinage, petits travaux, garde d'enfant, soutien scolaire, etc.). Pour mieux marquer la valorisation de ces emplois, l'appellation « emplois familiaux » se substitue d'ailleurs de plus en plus à celle de « domestiques » pour les désigner, notamment depuis l'instauration de la réduction d'impôt pour emplois familiaux (Causse *et al.*, 1997). Dans la liste de « dix nouveaux emplois de services » dressée par Cette *et al.* (1993), quatre relèvent des services domestiques, et ils regroupent près de 70 % des gisements d'emplois estimés par cette étude (12).

Les services aux entreprises : un secteur neuf

À l'opposé du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration, le secteur des services aux entreprises est un secteur neuf, qui n'existait pas, ou peu, en tant que tel il y a quelques décennies. Cependant, contrairement à ces deux secteurs pour lesquels la progression correspond à une évolution significative de la structure des biens et services produits et des modes de vie et de consommation, les services aux entreprises ne constituent pas toujours des activités véritablement nouvelles : souvent, ces activités existaient déjà auparavant et ont simplement été externalisées par les entreprises (comptabilité, gestion, nettoyage, etc.). En France comme aux États-Unis, la part de ce secteur se

12. Les autres « nouveaux emplois de service » décrits dans cette étude relèvent des secteurs de l'éducation, de l'administration publique (sécurité, environnement), des transports ou des activités récréatives. Le dixième poste proposé provient des « aides au maintien des petits commerces », ce qui peut surprendre, compte tenu de l'échec sur le front de l'emploi de la stratégie française de protection des petits commerces. Cette étude aboutit à un total allant de 100 000 à 300 000 créations d'emplois potentiels pour ces « 10 services de solidarité », suivant les hypothèses envisagées.

situait autour de 3 % de l'emploi total au début des années 70, avant d'entamer une progression spectaculaire qui l'a conduit en 1996 à occuper près de 9 % de l'emploi. En France, plus de 1,5 million d'emplois ont été créés dans ce secteur entre 1968 et 1996 (cf. tableau 8).

Des emplois majoritairement qualifiés

Alors que les emplois du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration sont majoritairement des emplois relativement peu qualifiés, le secteur des services aux entreprises regroupe des activités à haute qualification : activités de conseil (gestion, audit, informatique, etc.), services juridiques, recherche et développement. Ces activités attirent, depuis les années 70, une grande partie des jeunes les mieux formés et les plus diplômés. Dans les sous-secteurs « conseils et assistance » et « recherche et développement », qui totalisent près des deux tiers des emplois des services aux entreprises, le salaire moyen en 1996 était supérieur de plus de 30 % au salaire moyen en France (13). Inversement, les secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration regroupent trois fois plus de salariés rémunérés au Smic que la moyenne nationale : la proportion de salariés rémunérés au Smic est supérieur à 20 % dans le commerce de détail et à 30 % dans l'hôtellerie-restauration, chiffres à comparer à une moyenne de 8 % pour l'ensemble de l'économie française (Insee, 1994).

Le développement des emplois du secteur des services aux entreprises s'est effectué parallèlement en France et aux États-Unis : malgré un retard sensible de la France au début des années 70, les services aux entreprises atteignent, dans les deux pays, 4,5 % de l'emploi total au début des années 80, franchissent la barre des 7 % à la fin de celles-ci, et dépassent les 8 % au milieu de la décennie actuelle. Certes, le niveau d'emploi

par habitant reste, en 1996, légèrement supérieur d'environ 10 % aux États-Unis (cf. tableau 5). Mais cet écart est négligeable, au regard des écarts de 80 % et de 130 % qui séparent les niveaux français et américains d'emploi par habitant dans les secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration. En outre, en étudiant la composition des services aux entreprises dans les deux pays, la France compte une part plus élevée que les États-Unis de services aux entreprises à haute qualification. En France, la part de l'emploi total des services aux entreprises généré par les sous-secteurs « conseils et assistance » et « recherche et développement », qui regroupent les services les plus qualifiés, est de 63 % contre 37 % pour le sous-secteur « services opérationnels ». Aux États-Unis, les parts correspondantes sont, en 1996, de 58 % et 42 % (cf. annexe).

Une évolution similaire dans les deux pays

Comment expliquer cette similitude entre les évolutions américaines et françaises dans le secteur des services aux entreprises ? De toute évidence, aucune différence « culturelle » ne semble exister en ce domaine : en France comme aux États-Unis, la logique de l'externalisation

13. Dans les « services aux entreprises » trois secteurs de la NAF en 36 postes ont été regroupés : conseils et assistance, recherche et développement et services opérationnels. Les emplois sont classés dans ces secteurs en fonction de la nature effective du service rendu, indépendamment du statut du consommateur (entreprise ou particulier) : il s'agit en fait de services « rendus principalement aux entreprises », qui incluent également une part variable d'emplois au service direct des particuliers, par exemple dans les services juridiques ou financiers. Les deux premiers sous-secteurs relèvent uniquement des services très qualifiés ; les services opérationnels comprennent également des services relativement peu qualifiés (sécurité, nettoyage, travail temporaire, etc.), et le salaire moyen y est voisin du salaire moyen français.

Tableau 8
Évolution de l'emploi des services aux entreprises

France			États-Unis		
Années	En milliers	Part de l'emploi total (en %)	Années	En milliers	Part de l'emploi total (en %)
1968	410	2,0	1972	2 790	3,4
1982	950	4,4	1980	4 610	4,6
1989	1 530	6,9	1988	8 010	7,0
1996	1 940	8,8	1996	10 260	8,1

Sources : pour la France, recensements, Insee ; pour les États-Unis, Current Population Survey, Bureau of the Census (cf. annexe).

et des nouveaux besoins semble s'être imposée aux entreprises de la même façon et au même rythme. De plus et surtout, les différences institutionnelles importantes entre les deux pays, notamment en termes de fiscalité et de prélèvements sociaux, n'ont eu aucune conséquence sur le développement de ces activités : les niveaux de prélèvements fiscaux et sociaux, nettement plus élevés en France qu'aux États-Unis, pour les employeurs et les cadres très qualifiés du secteur des services aux entreprises n'ont, en aucune façon, freiné sa croissance. L'effet des prélèvements élevés, sensiblement plus négatif sur le développement de l'emploi peu qualifié (comme dans le commerce et l'hôtellerie-restauration) que sur celui de l'emploi qualifié serait d'ailleurs conforme aux enseignements de la recherche en économie du travail. Les estimations économétriques disponibles montrent, en effet, que l'élasticité de la demande de travail peu qualifié est plus importante que celle du travail qualifié (Piketty, 1997, p. 71).

Ces résultats économétriques correspondent, d'ailleurs, à une intuition plausible : on peut plus facilement se passer du premier type de travail que du second, si bien que la décision des entreprises et des consommateurs d'utiliser du travail peu qualifié est plus sensible à son coût que ne l'est la décision d'utiliser du travail qualifié. Par exemple, on peut plus facilement se dispenser d'un vendeur supplémentaire dans un magasin que de son directeur. Les facteurs d'offre de travail peuvent aussi contribuer à accentuer ce phénomène : les hauts salaires absorbent mieux les hausses de prélèvements que les bas salaires, ce qui explique sans doute pourquoi le coût du travail qualifié n'est pas plus élevé en France qu'aux États-Unis, malgré des prélèvements plus importants (Piketty, 1997, p. 103). Cette hypothèse explicative irait dans le sens des conclusions du rapport Malinvaud (1998) : une augmentation mesurée des cotisations sociales pesant sur le travail qualifié n'aurait que des conséquences mineures sur le niveau d'emploi correspondant, alors qu'un abaissement des cotisations pesant sur le travail peu qualifié aurait des effets beaucoup plus sensibles.

Cette interprétation semble confirmer l'importance du facteur « coût du travail ». Là encore, des données micro-économiques plus précises seraient nécessaires pour pouvoir la tester rigoureusement. En particulier, le niveau d'emploi observé dans le secteur des services aux entreprises dépend pour une grande part de frontières

arbitraires entre les tâches que les entreprises ont décidé d'externaliser et celles qu'elles ont souhaité conserver sur place, si bien qu'il ne faut peut-être pas exagérer la portée du parallélisme franco-américain dans ce secteur.

L'éducation, la santé et l'administration publique

Parmi tous les secteurs d'activités tertiaires, l'éducation et la santé sont très certainement ceux dont le développement a le plus contribué à améliorer la qualité de vie. Précisons tout d'abord que, dans le cadre de la NAF, tout fonctionnaire ou salarié du secteur public, dont l'activité effective relève de l'éducation, de la santé, des transports, des télécommunications ou des activités récréatives, est automatiquement classé dans le secteur correspondant, de même que tout emploi privé relevant de ces secteurs. L'administration publique n'est définie que de façon « résiduelle » : elle regroupe uniquement les emplois publics qui ne peuvent être attribués à d'autres secteurs, c'est-à-dire les fonctions d'administration générale (administration économique et financière, justice, police, affaires étrangères, etc.). L'avantage de cette classification est de dépasser le clivage artificiel entre emplois publics et emplois privés. On constate alors une étonnante proximité entre les niveaux d'emploi français et américains dans ces différents secteurs.

Des niveaux d'emploi comparables ...

Le niveau français d'emploi dans l'éducation et dans la santé a, en 1996, pratiquement atteint le niveau américain (cf. tableau 9) : alors que la part de l'emploi total générée par chacun de ces deux secteurs était près de deux fois plus faible en France qu'aux États-Unis au début des années 70, l'écart est devenu négligeable au milieu des années 90. En 1996, l'éducation et la santé regroupent, en France, plus de 4 millions d'emplois, soit presque autant que tous les secteurs industriels réunis (4,3 millions d'emplois, hors BTP). Ainsi, la tertiarisation en France a été plus tardive qu'aux États-Unis (cf. tableau 3), mais elle a, pendant les années 80-90, rattrapé l'essentiel de son retard dans tous les secteurs tertiaires intensifs en travail qualifié, qu'ils soient dominés par les financements privés, comme les services aux entreprises ou par les financements publics, comme la santé et l'éducation.

Seuls le commerce et l'hôtellerie-restauration, secteurs intensifs en travail peu qualifié, semblent avoir été « oubliés » par cette tertiarisation tardive, alors que leur période de forte croissance aux États-Unis avaient, au contraire, précédé celle des secteurs tertiaires à haute qualification. Ce décalage dans le temps explique d'ailleurs pourquoi le déficit français en emploi vis-à-vis des États-Unis se concentre dans des secteurs à faible qualification et pourquoi les emplois créés aux États-Unis pendant les années 80-90 sont majoritairement des emplois qualifiés. Le commerce américain avait atteint dès le début des années 70 son niveau de 1996 (en part de l'emploi total). Les emplois créés dans ce secteur depuis cette date, même s'ils restent plus nombreux qu'en France, sont nettement moins nombreux que les emplois qualifiés créés dans les services aux entreprises, la santé, l'éducation ou les activités financières et immobilières. Les États-Unis sont donc passés, depuis le début des années 80, à un autre stade de besoins et donc de créations d'emplois. La France, quant à elle, n'a pas été jusqu'au bout de la première phase américaine et a directement enchaîné sur l'étape suivante.

En France comme aux États-Unis, l'éducation employait plus de personnes que la santé au début des années 70. Cette hiérarchie s'est inversée pendant les 25 dernières années (cf. tableau 9).

Cette inversion, qui se retrouve d'ailleurs dans tous les pays de l'OCDE (Elfring, 1989), traduit la diminution du taux de croissance des effectifs scolarisés après les générations du *baby boom* et le développement spectaculaire de la demande de santé et des technologies médicales depuis les années 70. Là encore, la logique des besoins semble l'avoir emporté sur les spécificités socio-culturelles nationales.

... mais un nombre d'emplois par habitant plus élevé aux États-Unis

Alors que les parts d'emploi dans l'éducation et la santé sont similaires, en termes de nombre d'emplois par habitant, l'écart entre la France et les États-Unis dans ces secteurs est loin d'être comblé. Si la France comptait, en 1996, le même nombre de personnes par habitant employées dans l'éducation qu'aux États-Unis, il y aurait environ 400 000 emplois supplémentaires dans l'éducation, soit une augmentation de 25 % (cf. tableau 5). L'essentiel de ces emplois supplémentaires se trouveraient dans l'enseignement supérieur, qui, malgré une progression rapide, demeure sensiblement moins développé en France qu'aux États-Unis : la part de l'enseignement supérieur dans l'emploi total du secteur de l'éducation était d'à peine 10 % en France en 1996, contre près de 28 % pour les *colleges and*

Tableau 9

Évolution de l'emploi dans l'éducation, la santé et l'administration publique

A - France

Années	Éducation		Santé et action sociale		Administration	
	En milliers	Part de l'emploi (en %)	En milliers	Part de l'emploi (en %)	En milliers	Part de l'emploi (en %)
1968	860	4,3	730	3,7	960	4,8
1975	1 180	5,6	1 140	5,4	1 280	6,0
1982	1 310	6,1	1 610	7,5	1 510	7,0
1989	1 550	7,0	2 050	9,2	1 660	7,5
1996	1 730	7,9	2 300	10,5	1 780	8,2

B - États-Unis

Années	Éducation		Santé et action sociale		Administration	
	En milliers	Part de l'emploi (en %)	En milliers	Part de l'emploi (en %)	En milliers	Part de l'emploi (en %)
1972	6 660	8,1	5 570	6,8	3 690	4,5
1980	8 100	8,2	8 320	8,4	4 640	4,7
1988	8 590	7,5	10 820	9,4	5 430	4,7
1996	10 010	7,9	14 300	11,3	5 800	4,6

Sources : pour la France, recensements, Insee ; pour les États-Unis, Current Population Survey, Bureau of the Census (cf. annexe).

universities aux États-Unis. Ces comparaisons doivent, cependant, être faites avec précaution, car certains *colleges* américains s'apparentent plus à des lycées français qu'à des universités.

L'écart est encore plus important dans le secteur de la santé, secteur agrégé à celui de l'action sociale (crèches et garderies, établissements d'accueil pour les personnes âgées et handicapées, etc.) : le nombre d'emplois américains par habitant y est de près de 35 % plus élevé que le nombre français (cf. tableau 5). En effet, les Américains aisés ont des dépenses de santé élevées. La part de l'action sociale dans l'emploi du secteur santé/action sociale semble être sensiblement la même dans les deux pays (35 % en France, 34 % aux États-Unis), même si les catégories statistiques ne sont pas exactement identiques. Dans l'action sociale, la part des crèches et garderies est plus importante aux États-Unis (14), alors que celle des établissements d'accueil pour personnes âgées est plus grande en France. Ceci traduit sans doute le poids plus important des personnes âgées et le moindre poids des jeunes enfants dans la population française (respectivement 20 % et 26 % en France, contre 17 % et 29 % aux États-Unis), ou peut-être les fortes incitations à la garde d'enfants à domicile en France.

Une convention comptable pour l'administration publique

Cette décomposition des services de l'éducation, de la santé et de l'administration publique montre également la très forte proximité entre les niveaux d'emploi français et américain dans l'administration publique *stricto sensu*. Certes, la part de l'administration publique dans l'emploi total est de 8,2 % en France, contre 4,6 % aux États-Unis, mais cette différence est en grande partie artificielle (cf. tableau 9). Tout d'abord, cet écart diminue sensiblement si l'on effectue la comparaison en termes de nombre d'emplois par habitant : si la France comptait le même nombre d'emplois par habitant que les États-Unis dans le secteur de l'administration publique, alors il y aurait en France 1,25 million d'emplois dans ce secteur, contre 1,78 million actuellement (cf. tableau 5). Ensuite, cette comparaison n'est pas encore totalement satisfaisante, car le secteur français de l'administration publique inclut notamment les administrations de Sécurité sociale (près de 200 000 emplois) et des activités administratives de tutelle et de gestion du personnel des secteurs de l'éducation et de la santé, qui n'ont pu être reclassées dans

leurs secteurs respectifs. Or la plupart de ces emplois correspondent à des fonctions sociales qui existent également aux États-Unis, mais qui sont souvent classées directement dans les secteurs de l'éducation et de la santé, du fait de la plus forte proportion d'établissements privés, ou dans d'autres secteurs de l'économie (comme, par exemple, dans les activités financières et immobilières pour ce qui est de la gestion des retraites par capitalisation et des assurances-santé privées). Si l'on pouvait adopter les mêmes conventions comptables en France, le nombre d'emplois de l'administration publique serait de l'ordre de 1,3 million, soit un chiffre relativement proche du niveau américain. En outre, un pays plus grand peut sans doute réaliser des économies d'échelle dans des secteurs de l'administration publique (par exemple, affaires étrangères, défense et gouvernement proprement dit), ce qui donnerait une justification à un nombre d'emplois dans l'administration publique légèrement plus élevé en France qu'aux États-Unis. Quoi qu'il en soit, les chiffres faisant état d'un « nombre de fonctionnaires » 2 ou 3 fois plus élevé en France que dans les autres pays ne correspondent pas à la réalité : si l'on attribue correctement les fonctionnaires aux secteurs des services auxquels ils contribuent, l'administration publique, au sens strict, emploie à peine plus de personnes en France qu'aux États-Unis, pays pourtant réputé peu dispendieux en la matière.

Quelles perspectives de créations d'emplois dans les services en France ?

Cette comparaison de l'évolution, sur longue période, de l'emploi dans les secteurs des services en France et aux États-Unis amène à s'interroger sur les perspectives de créations d'emplois dans les services en France, et plus particulièrement dans les secteurs dont nous avons retracé le développement.

L'externalisation des tâches domestiques

L'hypothèse de spécificités culturelles nationales dans le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration, et les services domestiques ne peut pas être simplement rejetée. Il n'est pas exclu

14. La différence d'âge de début de scolarisation n'a pas été prise en compte entre les deux pays.

que les ménages français aient une certaine préférence pour les services rendus directement à leur domicile, alors que les ménages américains préféreraient aller anonymement « sur le marché » acheter les services des employés du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration. Cette interprétation serait d'ailleurs cohérente avec le nombre, toujours plus faible aux États-Unis qu'en France, de domestiques par habitant au cours du XX^e siècle, alors que les ménages américains ont eu davantage recours au travail peu qualifié dans le commerce et la restauration. Cette préférence américaine pour l'externalisation des tâches domestiques pourrait également se retrouver dans un niveau d'emploi par habitant 40 % plus élevé qu'en France dans le secteur des services personnels. Ce secteur regroupe, en 1996, environ 230 000 emplois en France (1 % de l'emploi total) et 1,5 million d'emplois aux États-Unis (1,2 % de l'emploi total). Sur longue période, il a cependant connu un déclin d'une ampleur comparable dans les deux pays, au fur et à mesure que les équipements ménagers permettaient à chacun d'internaliser ces services : par exemple, la blanchisserie-teinturerie est passée de près de 200 000 emplois en France au début du siècle, à moins de 40 000 emplois dans les années 90 (Brabant, 1982). Les ménages américains pourraient aussi utiliser plus de services domestiques en faisant appel à des entreprises spécialisées dans la sélection et la mise à disposition de personnel de maison. Les emplois correspondants seraient alors classés dans les services opérationnels, par exemple avec les services de nettoyage rendus aux entreprises, ou encore dans le sous-secteur des intérimaires, quand ces derniers ne déclareraient pas leur activité effective (cf. annexe). Cependant, les effectifs de ces sous-secteurs semblent trop faibles pour que ce biais éventuel puisse modifier sensiblement cette comparaison franco-américaine de l'utilisation de services domestiques.

Des gisements d'emplois dans le commerce et l'hôtellerie-restauration

Par ailleurs, une partie des emplois des services domestiques, notamment ceux qui concernent l'aide aux personnes âgées et dépendantes, répondent à une véritable exigence de solidarité, et leur développement plus important en France qu'aux États-Unis pourrait fort bien relever d'une légitime « préférence française ». Cependant, seule une partie très minoritaire des emplois des services domestiques qui ont bénéficié d'incitations fiscales ces dernières années relèvent

de la « solidarité » (Cette *et al.*, 1993) : les gisements d'emplois susceptibles d'être créés dans le domaine de l'aide aux personnes âgées sont de l'ordre de 12 000 emplois. Pour l'essentiel, ces emplois relèvent des tâches domestiques traditionnelles auprès de ménages relativement aisés. Ils n'ont rien d'indignes, et il faut prendre en compte l'idée selon laquelle il pourrait exister des facteurs culturels favorisant leur développement en France.

La récente progression des services domestiques suggère cependant qu'il est relativement peu plausible que seuls des facteurs culturels puissent expliquer l'intégralité du déficit de 2,8 millions d'emplois que la France enregistre dans le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration, et encore moins la baisse continue du nombre de personnes employées dans le commerce depuis le début des années 90. Le fait que le parallélisme entre l'évolution du poids des services domestiques en France et aux États-Unis n'ait été brisé que par une politique active de réduction du coût du travail dans ce secteur laisse à penser que les grandes surfaces françaises seraient un peu moins vides et les hôtels entièrement automatisés un peu moins nombreux si le coût du travail correspondant était moins élevé. En outre, l'analyse quantitative et historique globale des emplois de services a montré que les gisements d'emplois dans les secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration étaient potentiellement plus importants que dans le secteur des services domestiques. Autrement dit, même si la France parvenait à retrouver le million d'emplois qu'elle comptait dans les services domestiques au début du siècle (en supposant que cela soit souhaitable), les quelques 500 000 emplois ainsi créés ne permettraient de redonner du travail qu'à une minorité de chômeurs.

Des efforts financiers distincts de ceux de la lutte contre le chômage

Quant aux secteurs de l'éducation et de la santé, la croissance de leur emploi est loin d'avoir atteint son terme, en France comme aux États-Unis : les besoins croissants dans le domaine de l'enseignement supérieur et dans celui de la santé, du fait notamment du vieillissement de la population et des progrès technologiques considérables de la médecine, conduisent à l'hypothèse d'une croissance continue. La hausse du nombre d'emplois dans l'éducation et la santé devrait se poursuivre. Les financements publics devraient continuer de jouer un rôle

essentiel pour soutenir cette croissance, notamment en France, où davantage qu'aux États-Unis, l'accès à ces services sociaux fondamentaux est relativement égalitaire. Toutefois, ce choix exige des efforts financiers distincts de ceux qu'il faut, par ailleurs, consacrer à la lutte contre le chômage. En effet, ces emplois de l'avenir dans l'enseignement supérieur et la santé seront, pour l'essentiel, des emplois hautement qualifiés et ils doivent être conçus et financés comme tels. Il serait donc illusoire de compter sur ces secteurs pour absorber la

main-d'œuvre peu ou moyennement qualifiée qui est actuellement privée d'emploi. En effet, sur les 3,1 millions de chômeurs recensés lors de l'enquête *Emploi* de mars 1996, 41 % n'ont aucun diplôme et 35 % ont pour diplôme le plus élevé le BEPC ou un CAP/BEP (Insee, 1996). Au total, plus des trois quarts des chômeurs n'ont pas le baccalauréat. Cette proportion est sensiblement la même pour l'ensemble des 3,1 millions de chômeurs (76,1 %) que pour les 600 000 chômeurs âgés de moins de 25 ans (75,5 %). □

BIBLIOGRAPHIE

Braibant M. (1982), « Le tertiaire insaisissable ? », *Économie et Statistique*, n° 146, pp. 3-17.

Card D., Kramarz F. et Lemieux T. (1996), « Changes in Relative Structure of Wages and Employment : A Comparison of the United States, Canada and France », *Working Paper*, Nber, n° 5487.

Causse L., Fournier C. et Labruyère C. (1997), « Le développement des emplois familiaux », *Documents du Cereq*, n° 121.

Cette G., Cuneo P., Eyssartier D., Combier J. et Pouquet L. (1993), « Nouveaux emplois de services », *Futuribles*, mars, pp. 5-26.

Cohen D., Lefranc A. et Saint-Paul G. (1997), « French Unemployment : a Transatlantic Perspective », *Economic Policy*, n° 25, pp. 265-291.

Drèze J. et Malinvaud E. (1994), « Growth and Employment : the Scope of a European Initiative », *European Economic Review*, n° 38(3-4), pp. 489-504.

Elfring T. (1989), « New Evidence on the Expansion of Service Employment in Advanced Economies », *Review of Income and Wealth*, n° 35(4), pp. 409-440.

Fouquet A. (1995), « Le concept d'emploi de proximité », *Études et recherches de l'Iseres*, n° 141.

Gadrey J., Jany-Catrice F. et Ribault T. (1997), *France-Japon : l'emploi en détail. Essai de sociologie comparative*, Rapport pour le Commissariat général au plan, CLERSE, Université de Lille I, janvier.

Gadrey J. et Jany-Catrice F. (1998a), « Créer plus d'un million d'emplois dans le commerce de détail par la baisse des charges sociales, en s'inspirant de l'exemple américain ? L'erreur économique », *Document de travail de l'appel des économistes pour sortir de la pensée unique*, février.

Gadrey J. et Jany-Catrice F. (1998b), « L'emploi commercial aux États-Unis et en France et les difficultés des comparaisons internationales », *La revue de l'Ires*, n° 25, mai, version révisée du texte précédent.

Krueger A.B. et Pischke J.S. (1997), « Observations and Conjectures on the U.S. Employment Miracle », *Working Paper*, Nber, n° 6146.

Insee (1994), *Tableau de l'économie française 1994-1995*, Insee, p. 87.

Insee (1996), « Enquête sur l'emploi de mars 1996, résultats détaillés », *Insee-Résultats* n° 492-493, p. 95, *Série Emplois-revenus*, n° 107-108.

Insee (1997), « Rapport sur les comptes de la nation 1996 », *Insee-Résultats* n° 547-548-549, juin, p. 65, *Série Économie générale*, n° 145-146-147.

Ires (1993), « Emploi et services, éléments de comparaison internationale », *Chronique Internationale de l'Ires*, n° 20, pp. 10-14.

Malinvaud E. (1998), *Les cotisations sociales à la charge des employeurs*, Rapport au Premier ministre.

Marchand O. et Thélot C. (1997), *Le travail en France : 1800-2000*, éd. Nathan.

McKinsey (1997), *Removing Barriers to Growth and Employment in France and Germany*, McKinsey Global Institute.

Piketty T. (1997a), « Les créations d'emplois en France et aux États-Unis, " services de proximité " contre " petits boulots " », *Notes de la Fondation Saint-Simon*, n° 93, décembre.

Piketty T. (1997b), *L'économie des inégalités*, éd. La Découverte.

SOURCES STATISTIQUES ET NOMENCLATURES UTILISÉES

De façon générale, il existe trois types de sources permettant de mesurer le niveau d'emploi par secteur d'activité :

- les enquêtes effectuées auprès des ménages, qu'il s'agisse de recensements ou d'enquêtes se limitant à un échantillon représentatif de la population (enquête *Emploi* en France ou *Current Population Survey* aux États-Unis) ;
- les enquêtes effectuées auprès des entreprises ;
- les sources administratives liées au recouvrement des prélèvements fiscaux et sociaux, et notamment des cotisations sociales.

Les enquêtes auprès des ménages et les recensements

Les estimations d'emploi issues de la comptabilité nationale combinent différemment ces sources suivant les pays, avec de multiples variations dans les conventions comptables adoptées. Nous avons utilisé exclusivement des enquêtes auprès des ménages, qui seules permettent une couverture exhaustive de l'emploi total, sous toutes ses formes : les autres sources excluent généralement une partie importante des emplois du secteur public et des emplois non salariés. Alors toute comparaison temporelle ou spatiale de la structure des emplois fondée sur de telles sources serait biaisée (1). Tous les chiffres d'emploi mentionnés dans ce texte comprennent donc l'ensemble des actifs occupant effectivement un emploi, quel que soit leur statut (salarié ou non-salarié, secteur public ou secteur privé) ou leur temps de travail.

Parmi les enquêtes auprès des ménages, seuls les recensements permettent une estimation vraiment fiable de la répartition des emplois au niveau le plus fin des nomenclatures. Ils ne sont cependant effectués que tous les 7-8 ans en France et tous les 10 ans aux États-Unis, et ont donc été complétés par d'autres sources, notamment pour les années les plus récentes (le dernier recensement date de 1990 en France comme aux États-Unis). En France, l'Insee effectue chaque année des estimations de l'emploi total au 31 décembre, fondées sur le dernier recensement, les actualisations intercensitaires se faisant sur la base de multiples sources administratives et sociales. Ces « estimations Insee au 31 décembre » sont disponibles de 1954 à 1995. Elles ne sont cependant pas effectuées au niveau le plus fin de la nomenclature, et pour certains sous-secteurs d'activité, nous avons donc également utilisé les enquêtes *Emploi* effectuées chaque année par l'Insee. Pour les États-Unis, outre les recensements fédéraux, nous avons utilisé les résultats issus du *Current Population Survey* (CPS) conduit chaque mois par le *Census Bureau*. L'enquête *Emploi* française et le CPS américain sont effectués suivant des méthodologies extrêmement proches et permettent donc des comparaisons fiables : en particulier, elles mesurent toutes deux l'emploi au sens du BIT et reposent sur des échantillons représentatifs de la population de taille comparable (environ 150 000 personnes enquêtées chaque année en France comme aux États-Unis) (2).

Rapprocher les nomenclatures françaises et américaines

Afin d'analyser la structure des emplois de services, nous avons utilisée la NAF (nomenclature d'activités française), nomenclature officielle actuellement en vigueur en France. La NAF a remplacé, en 1993, la NAP (nomenclatures d'activités et de produits), elle-même introduite en 1973, en remplacement de la NAE (nomenclature d'activités économiques) (3). La NAF marque un progrès majeur sur les nomenclatures antérieures, car elle permet une décomposition beaucoup plus fine et pertinente des emplois de services, et ce dès son niveau de décomposition en 36 postes (la nomenclature économique de synthèse ou NES), que nous utiliserons à titre principal (cf. tableaux 4 et 5). En particulier, la NAF abandonne la distinction peu satisfaisante entre activités marchandes et activités non marchandes, et classe tous les emplois en fonction de leur activité économique effective, indépendamment de leur statut (secteur public ou privé) (4). Les « estimations Insee au 31 décembre » sont établies en NES depuis 1993, et les estimations antérieures ont été rétropolées en NES pour les années 1989 à 1992 par l'Insee. Pour les années antérieures, les « estimations Insee au 31 décembre » n'existent qu'en NAP en 40 postes. La transition entre la NAP en 40 postes et la NAF en 36 postes

1. De plus, lorsqu'une personne occupe plusieurs emplois, les enquêtes effectuées auprès des ménages ne retiennent que l'emploi et le secteur d'activité correspondant à l'activité principale, alors que les autres sources comptent plusieurs fois les actifs occupant plusieurs emplois : l'écart entre les estimations de l'emploi total ainsi obtenues peut être important, notamment aux États-Unis.

2. Les questionnaires des recensements étant en France comme aux États-Unis beaucoup plus rudimentaires que ceux des enquêtes *Emploi* ou du CPS, les recensements ne peuvent appliquer complètement la définition BIT de l'actif occupé. Les estimations obtenues sont généralement extrêmement proches, mais peuvent différer pour des emplois à faible durée hebdomadaire de travail, qui sont souvent mal déclarés dans les recensements (notamment le secteur des services domestiques).

3. Pour une description exhaustive et détaillée de la NAF, voir *Nomenclatures d'activités et de produits*, éditions du Journal Officiel, 1993. L'Insee a également publié, en 1993, une disquette contenant des matrices de comptage en double codification NAP/NAF, permettant de mesurer le nombre d'établissements et les effectifs salariés ayant basculé entre chacun des sous-secteurs NAP et NAF lors du changement de nomenclature.

4. En NAP, un emploi était dit non marchand si le produit des ventes représentait moins de 50 % des recettes totales de l'établissement employeur. Par convention, les services domestiques étaient également considérés comme services non marchands. Par convention aussi, la comptabilité nationale, qui utilise encore la NAP, classe également dans les services non marchands l'ensemble des emplois des secteurs de la santé et de l'éducation.

* L'auteur remercie particulièrement Claude Gissot et Olivier Jean (Insee, division *Emploi*) et Tom Hare (Bureau of Labor, US Department of Labor) pour leur aide précieuse dans l'élaboration des données.

ne pose pas de problèmes majeurs pour ce qui est de la décomposition agriculture/industrie/services (cf. tableaux 1 à 3) ou pour certains secteurs tertiaires, tels que le commerce et l'hôtellerie-restauration (cf. tableau 4). En revanche, la NAP en 40 postes ne permet pas d'estimer correctement les effectifs de plusieurs secteurs tertiaires essentiels de la NAF, notamment ceux de la santé, de l'éducation et de l'administration, car ils se trouvent dissimulés au sein du gigantesque secteur des services non marchands. Nous avons donc utilisé les résultats des recensements de 1968, 1975 et 1982, établis en NAP (ou en NAE) en 100 et 600 postes, afin d'établir des séries d'emplois de services en NES pour la période 1968-1996 (cf. tableaux 6 à 9). Les séries ainsi obtenues ne présentent des discontinuités importantes pour aucun secteur, à l'exception de celui des services aux entreprises (cf. tableau 8).

Afin d'établir des séries d'emploi américain en NAF, nous avons utilisé les résultats du *Current Population Survey*, qui ont été rétopolés par le *Bureau of Labor Statistics* sur la période 1972-1996 au niveau détaillé (environ 300 postes) de la nomenclature américaine officielle en vigueur lors du recensement de 1990. Nous avons attribué les effectifs de chaque sous-secteur au secteur correspondant de la NAF en 36 postes, en tentant de corriger toutes les différences importantes entre les nomenclatures françaises et américaines (cf. tableau 4).

Certaines difficultés techniques difficiles à surmonter demeurent. Mentionnons notamment les boulangeries-pâtisseries avec fabrication sur place, qui en NAF sont classées dans l'industrie agro-alimentaire, que nous n'avons pas cherché à réintégrer dans le secteur du commerce de détail. Cependant, la sous-estimation des effectifs du commerce de détail français, que ce biais peut éventuellement induire, ne peut dépasser 10 % de l'écart franco-américain dans le commerce de détail (l'effectif total des boulangeries-pâtisseries ainsi classés dans l'industrie agro-alimentaire était, en mars 1996, de l'ordre de 180 000). En outre, des conventions comptables similaires existent aux États-Unis (certains commerces alimentaires avec fabrication sur place sont classés dans l'industrie agro-alimentaire), et faute de données suffisamment fines permettant de réintégrer ces emplois dans le secteur du commerce de façon similaire en France et aux États-Unis, on peut estimer que le biais éventuel ainsi produit est sensiblement inférieur à 10 %. Mentionnons également le problème des salariés d'entreprises de travail temporaire, qui, suivant les sources sont classés dans les « services opérationnels » ou dans le secteur d'activité dans lequel ils ont été placés. Les données du CPS reclassent les intérimaires dans leur secteur d'activité effective, de même que les données des enquêtes *Emploi* que nous avons utilisées pour fournir des décompositions détaillées. En revanche, les « estimations Insee au 31 décembre » classent la plupart des intérimaires dans les services opérationnels, ce qui peut introduire un biais d'environ 200 000 emplois. Malgré ces difficultés, les estimations ainsi obtenues permettent une comparaison fiable entre les deux pays, et en tout cas plus fiables que les comparaisons fondées sur les comptabilités nationales des différents pays. Parmi les corrections effectuées qui seraient ignorées par une comparaison des chiffres bruts des comptabilités nationales, relevons les réparations d'articles domestiques et les réparations automobiles, incluses dans le commerce en NAF mais exclues dans la nomenclature officielle américaine.

Sources par tableau

Emploi en France (tableau 1)

1906 et 1954 : résultats des recensements métropolitains. Cf. *Annuaire statistique de la France, Résumé rétrospectif*, pp. 107, Insee, 1966. Agriculture = secteur A ; Industrie = secteurs B à S ; Services = secteurs T à Z. Le chiffre retenu pour l'agriculture et l'emploi total de 1954 est celui qui correspond à la définition de l'emploi agricole des recensements précédents (cf. ASF, pp.107, note 3). Pour une tentative de reconstitution des estimations d'emploi issues des recensements sur une base homogène, cf. Marchand et Thélot (1997). Tous les chiffres présentés dans ce texte incluent la pêche dans l'agriculture et le BTP dans l'industrie.

1973 : résultats de l'estimation Insee du nombre d'emplois au 31/12/1973. Cf. les collections de l'Insee, n° D112 (série Démographie et emploi), « Emploi par région du 31 décembre 1967 au 31 décembre 1984 », pp. 25-28, 1986. Agriculture = secteur T1 ; Industrie = secteurs T2 à T24 ; Services = secteurs T25 à T38.

1996 : résultats de l'estimation Insee du nombre d'emplois au 31/12/95. Cf. Insee Résultats n° 542-543 (Série emploi-revenus n° 125-126), « L'emploi départemental et sectoriel en 1995 », pp. 16, 1997. Agriculture = secteur A0, Industrie = secteurs B0 à H0, Services = secteurs J1 à R2.

Emploi aux États-Unis (tableau 2)

1910 et 1950 : résultats des recensements fédéraux. Cf. *Historical Statistics of the United States, Colonial Times to the Present*, p.139 (Part 1), *Bureau of the Census (US Department of Commerce)*, 1976 (*Bicentennial Edition*). Agriculture = séries D170 et D171 ; Industrie = séries D172, D173 et D174 ; Emploi total = série D182 ; Services = différence entre l'emploi total et l'emploi agricole et industriel (aucune décomposition exhaustive de l'emploi tertiaire n'est fournie).

1972 : résultats du *Current Population Survey* de 1972 (moyenne annuelle). Cf. *Labor Force Statistics derived from the CPS : a Databook*, volume I, pp. 668-670, *Bureau of Labor Statistics (US Department of Labor)*, Bulletin 2096, 1982. Agriculture = secteurs « agriculture » et « Forestry and Fisheries ». Industrie = secteurs « Mining », « Construction », « Manufacturing » et « Utilities and Sanitary Services ». Services = tous les autres secteurs.

1996 : résultats du *Current Population Survey* de 1996 (moyenne annuelle). Cf. *Employment and Earnings (January Issue)*, pp. 184-188, 1997, *Bureau of Labor Statistics*. Même classification par grand secteur d'activité que pour 1972.

Structure des emplois de services en 1996 (tableau 4)

France (1996) : même source que pour le tableau 1. Les secteurs des services sont ceux de la NAF en 36 postes (secteurs J1 à R2). Ont été regroupés les secteurs suivants : le commerce (« commerce et réparation automobile » (J1), « commerce de gros, intermédiaires » (J2) et « commerce de détail, réparation » (J3)) ; les activités financières et immobilières (« activités financières » (L0) et « activités immobilières » (M0)) ; les services aux entreprises (« conseils et assistance » (N2), « services opérationnels » (N3) et « recherche et développement » (N4)). Nous avons soustrait du secteur R1 (Administration publique) et de l'emploi total les emplois militaires afin de permettre la comparaison avec les statistiques américaines, qui ne concernent que l'emploi civil. Nous avons retenu le nombre d'emplois militaires estimé lors du recensement de 1990, soit un total de 290 000 emplois pour les secteurs 9026 à 9036 de la NAP (cf. tableau 9).

États-Unis (1996) : Même source que pour le tableau 2. Les principales opérations qui nous ont permis de reclassifier les secteurs de la nomenclature américaine en NAF sont les suivantes :

- Commerce : « *Wholesale and retail trade* », à l'exception de « *Eating and drinking places* » ; ainsi que « *Automobile parking and carwashes* », « *Automotive repair and carwashes* », « *Electrical repair shops* » et « *Miscellaneous repair services* ».
- Transports : « *Transportation* », à l'exception de « *US Postal Service* ».
- Actifs financiers et immobiliers : « *Finance, Insurance and Real Estate* ».
- Télécommunications et Postes : « *Communications* » ; « *US Postal Service* ».
- Services aux entreprises : « *Business, automobile and repair services* », à l'exception de « *Automobile parking and carwashes* », « *Automotive repair and carwashes* », « *Electrical repair shops* » et « *Miscellaneous repair services* » ; « *Other professional services* », à l'exception de « *Museums, art galleries and zoos* », « *Labor unions* », « *Religious organizations* » et « *Membership organizations, n.e.c* ».
- Hôtel et restauration : « *Eating and drinking places* » ; « *Hotels and motels* », « *Lodging places, except hotels and motels* ».
- Activités récréatives : « *Entertainment and recreation services* » ; « *Museums, art galleries and zoos* ».
- Services des personnes à domicile : « *Private househoids services* » ; « *Personal services, except private households* », à l'exception de « *Hotels and motels* » et « *Lodging places, except hotels and motels* ».
- Éducation : « *Educational Services* ».
- Santé et action sociale : « *Hospitals* », « *Health services, except hospitals* » et « *Social services* ».
- Administration : « *Public administration* ».
- Activités associatives : « *Labor unions* », « *Religious organizations* » et « *Membership organizations, n.e.c* ».

Structure des emplois américains en 1996 ramenée à la population française (tableau 5)

Emploi de la France et des États-Unis : même source que pour le tableau 4.

Population de la France : résultat de l'estimation Insee de la population totale par âge et sexe au 1/1/1995. Cf. Insee-Résultats n° 505-506 (Démographie-société n° 51-52), « La situation démographique en 1994 », pp. 32-34, 1996.

Population des États-Unis : résultat de l'estimation du *Census Bureau* de la population totale par âge et sexe au 1/7/1996. Cf. « *United States Population Estimates, 1990 to 1996* », *Bureau of the Census, Release PPL-57*, 1997.

Évolution de l'emploi du commerce et de l'hôtellerie-restauration (tableau 6)

France (1896 et 1906) : estimations établies à partir des résultats des recensements métropolitains. Cf. M. Braibant, « Le tertiaire insaisissable ? », *Économie et Statistique*, n° 146, pp. 6-7, Insee, 1982. Commerce = « Total commerce » et « Commerce et réparation automobile ». Hôtel et restauration = « Hôtels-cafés-restaurants ». % de l'emploi total calculé à partir des estimations d'emploi total de cette source.

France (1954) : résultats de l'estimation Insee au 31/12/1954. Cf. les collections de l'Insee n° D69 (série Démographie et emploi), « Emploi par région du 31 décembre 1954 au 31 décembre 1977 », pp. 36, 1979. Commerce = secteurs T25-T29 ; hôtel et restauration = secteur T30 (de même que pour 1973 et 1982). % de l'emploi total calculé à partir de l'estimation d'emploi total de cette source.

France (1973) : même source que pour le tableau 1.

France (1982) : résultats de l'estimation Insee au 31/12/1982. Cf. Insee-Résultats n° 235-236 (série Emploi-revenus n° 43-44), « L'emploi régional et sectoriel de 1974 à 1991 », pp. 60, 1993.

France (1989) : résultats de l'estimation Insee du nombre d'emplois au 31/12/1989. Cf. Insee-Résultats n° 494-495-496 (Série emploi-revenus n° 109-110-111), « L'emploi départemental et sectoriel de 1989 à 1994 », p. 17, 1996.

France (1996) : même source que pour les tableaux 1 et 4.

États-Unis (1900 à 1960) : résultats des recensements fédéraux (même source que pour le tableau 2). Commerce, hôtel et restauration = série D177 (les résultats publiés des recensements antérieurs à 1960 ne séparant pas l'hôtellerie-restauration du commerce, nous avons estimé le partage de la série D177 sur la base des séries d'emploi salarié (« *Nonfarm payroll employment* ») dont le BLS dispose pour la période 1919-1996 en nomenclature détaillée). Emploi total = série D182.

États-Unis (1972 à 1996) : même source que pour les tableaux 2 et 4. Résultats du CPS pour 1980 publiés dans la même source que pour 1972. Résultats pour 1988 publiés dans *Employment and Earnings* (January Issue, pp. 194-197, 1989).

Évolution de l'emploi des services domestiques (tableau 7)

Sources : France (1906 à 1990 (1^{re} colonne)) : même source que pour le tableau 6. Services domestiques = secteur 90 de la NAE (1968 et 1975) ou secteur 98 de la NAP (1982 et 1990).

France (1982 (2^e colonne) à 1996) : résultats obtenus à partir des données individuelles des enquêtes *Emploi* de l'Insee (tabulations de l'auteur). Services domestiques = secteur 98 de la NAP (1982 et 1990) ou secteur 95Z de la NAF (1996).

États-Unis (1910 à 1970 (1^{re} colonne)) : résultats des recensements fédéraux (même source que le tableau 1). Services domestiques = série D194. Emploi total = série D182.

États-Unis (1960 (2^e colonne) à 1996) : mêmes sources que pour le tableau 6. Résultats du CPS pour 1960 et 1970 disponibles sur le site www.bls.gov. Services domestiques = « *private household workers* ».

Évolution de l'emploi des services aux entreprises (tableau 8)

France (1968) : estimation établie à partir des résultats des recensements de 1968 et 1975. Cf. les *Collections de l'Insee* n° D3 (série Démographie et emploi), « Résultats préliminaires du recensement de 1968 », pp. 42-43, 1969, et les *Collections de l'Insee* n° D67 (série Démographie et emploi), « La population active au recensement général de la population de 1975 », pp. 116-117, 1979. Ont été classifiés dans les services aux entreprises les secteurs 80, 81 et 97 (à l'exception des sous-secteurs 970 et 973 à 975) de la NAE. Les résultats du recensement de 1968 n'ayant été publiés qu'en 100 postes, nous avons estimé les effectifs des sous-secteurs 970 et 973 à 975 en 1968 en supposant qu'ils représentaient le même % de l'emploi total du secteur 97 que lors du recensement de 1975 (soit 21 % ou 26 000 emplois).

France (1982) : estimation établie à partir des résultats des recensements de 1982 et 1990. Cf. les *Collections de l'Insee* n° D100 (série Démographie et emploi), « La population active au recensement général de la population de 1982 », pp. 108-109, 1984, et Insee-Résultats n° 243 (série Démographie-Société n° 25), « La population active au recensement de 1990 », pp. 63-79, 1993. Ont été classifiés dans les services aux entreprises les secteurs 76, 77, 80, 83 et 93 (ainsi que les sous-secteurs 8708 à 8710) de la NAP. Les résultats des recensements de 1982 et 1990 en 600 postes n'ayant été publiés que pour l'emploi salarié, nous avons calculé l'emploi total des sous-secteurs 8708 à 8710 à partir des données individuelles des enquêtes *Emploi* (soit 104 000 emplois en 1982 et 163 000 en 1990 ; tabulations de l'auteur), qui donnent des résultats cohérents avec les résultats des recensements pour l'emploi salarié de ces sous-secteurs.

France (1989) : l'estimation Insee au 31/12/1989 en NAF évalue les effectifs des services aux entreprises (secteurs N2-N4) à 1,65 million d'emplois. L'estimation obtenue à partir des résultats en NAP du recensement de 1990 (en suivant la même méthode que pour 1982) aboutit à un effectif de 1,41 million. Cela vient principalement du fait que l'adoption de la NAF a conduit à reclassifier dans les services aux entreprises un certain nombre d'établissements qui, en NAP, relevaient d'autres secteurs, et notamment de secteurs industriels (les secteurs industriels comptent ainsi environ 100 000 emplois de moins dans les estimations Insee au 31/12/89

ANNEXE
(fin)

en NAP que dans les estimations Insee au 31/12/89 recalculés en NAF) ; cette nouvelle définition des services aux entreprises est plus proche des normes internationales en vigueur, et notamment des conventions de la nomenclature américaine. Par ailleurs, une partie plus importante des intérimaires a été classée dans les services aux entreprises par les estimations Insee au 31/12/89 que lors du recensement de 1990. Afin de lisser cette discontinuité, nous avons retenu pour 1989 le chiffre moyen, soit 1,53 million.

France (1996) : même source que pour le tableau 6.

États-Unis (1972 à 1996) : même source que pour les tableaux 2, 4 et 6.

Évolution de l'emploi dans l'éducation, de la santé et de l'administration (tableau 9)

France : mêmes sources que pour le tableau 8. Éducation = secteur 95 de la NAE (1968 et 1975) ou secteurs 82 et 92 de la NAP (1982) ou secteur Q1 de la NAF (1989 et 1996). Santé et action sociale = secteur 91 de la NAE (1968 et 1975) ou secteurs 84-85 et 94-95 de la NAP (1982) ou secteur Q2 de la NAF (1989 et 1996). Administration = secteurs 92-93 et 98 de la NAE (1968 et 1975) ou secteurs 90-91 de la NAP (1982) ou secteur R1 de la NAF (1989 et 1996), à l'exclusion des emplois militaires (cf. tableau 4). Pour 1989 et 1996, nous avons soustrait du secteur R1 l'emploi militaire évalué lors du recensement de 1990 (soit 290 000 emplois dans les sous-secteurs 9026 à 9036 de la NAP). Pour 1982, nous avons soustrait du secteur 90 de la NAP l'emploi militaire évalué lors du recensement de 1975 (soit 310 000 emplois pour le secteur 99 de la NAE).

États-Unis : mêmes sources que pour le tableau 6.